

Enquêtes technico-économiques auprès des maraîchers

AB Aquitains :

« En quoi et comment la création de références technico- économiques permet elle aux techniciens de la Chambre d'Agriculture de la région Aquitaine d'informer et d'accompagner les porteurs de projet qui souhaitent s'installer en maraîchage bio diversifié ? »

Licence professionnelle Gestion Agricole des Espaces Naturels Ruraux

Année 2014 / 2015

Maia Echeverria

Responsable se stage : Monsieur Jouglain Pierre

Responsable pédagogique : Madame Javelle Aurélie

Organisme d'accueil : Chambre d'Agriculture des Landes

Date de soutenance : Lundi 14 septembre 2015

Enquêtes technico-économiques auprès des maraîchers

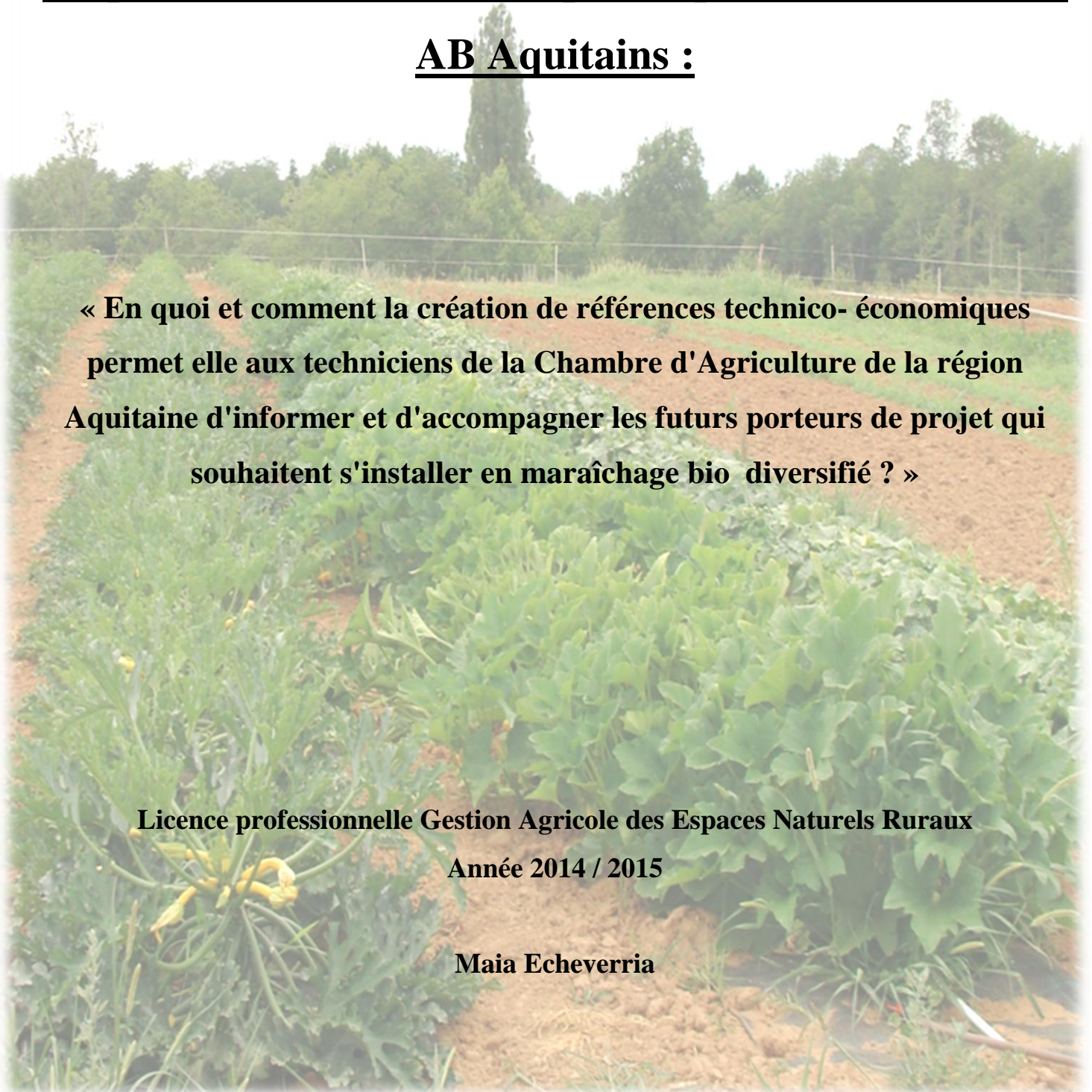
AB Aquitains :

« En quoi et comment la création de références technico- économiques permet elle aux techniciens de la Chambre d'Agriculture de la région Aquitaine d'informer et d'accompagner les futurs porteurs de projet qui souhaitent s'installer en maraîchage bio diversifié ? »

Licence professionnelle Gestion Agricole des Espaces Naturels Ruraux

Année 2014 / 2015

Maia Echeverria



Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier particulièrement mon responsable de stage de la Chambre d'Agriculture des Landes, Monsieur Jouglain Pierre, pour m'avoir transmis son savoir-faire, apporté son soutien, dispensé ses conseils judicieux et accordé de la disponibilité tout au long de mon stage de six mois.

Je remercie aussi la contribution des quatre autres techniciens bio et maraîchers des Chambres d'Agriculture de la Région Aquitaine, qui se sont associés et impliqués dans la commande initiale, m'ont guidée et conseillée au cours de ce stage, à savoir :

- Madame Deschamp Nathalie pour le département de la Dordogne,
- Madame Girou Stéphanie pour le département de la Gironde,
- Madame Delamarre Cécile pour le département du Lot-et-Garonne,
- Madame Mignot Ludivine pour le département des Pyrénées-Atlantiques.

Ensuite, je veux remercier Monsieur le Directeur de la Chambre d'Agriculture des Landes et le personnel dans son ensemble, pour la qualité de leur accueil et pour m'avoir donné l'opportunité de travailler mon professionnalisme en m'intégrant dans la structure.

Un grand merci à tous les maraîchers AB de l'Aquitaine qui ont eu la patience de répondre à mes enquêtes téléphoniques et à ceux aussi qui m'ont accueilli chez eux. Ces derniers ont aussi contribué à ce travail complexe de réalisation de références d'ordre techniques et économiques en m'associant à leur réalité de terrain.

Je remercie aussi Madame Javelle Aurélie, ma tutrice de stage, pour sa disponibilité et son appui durant le stage.

Enfin je veux remercier l'équipe pédagogique de SupAgro de Florac, ainsi que mes collègues de formation, qui m'ont permis de partager une dynamique pédagogique, source d'échanges enrichissants, de recherches, d'apports novateurs et de construction d'un professionnalisme.

Sommaire

Introduction.....	1
<u>Partie 1 : CONTEXTE.....</u>	3
<u>I / Présentation du territoire et du contexte de la commande</u>	3
1) La région Aquitaine et ses particularités agricoles	3
2) Les différentes productions maraîchères en Aquitaine.....	6
3) L’agriculture biologique : une production respectueuse des équilibres naturels.....	6
4) La Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine et ses missions.....	7
5) La structure d’accueil : la Chambre d'Agriculture des Landes.....	8
6) Les objectifs du projet	9
<u>Partie 2 : DEMARCHE D’ETUDE</u>	11
<u>I/ Des références technico-économiques : la création d'un cas type.....</u>	11
1) Les références bibliographiques	11
2) Qu’est ce qu'un cas type ?.....	13
3) Un travail collectif	14
4) La typologie des maraîchers AB	14
5) Les éléments indispensables à la création du cas type	16
6) A la rencontre des producteurs	17
<u>III / Partie 3 : RESULTATS OBTENUS ET PERSPECTIVES</u>	20
<u>I/ Présentation des résultats obtenus</u>	20
1) Le cas type :	20
<u>II/ Analyse critique et discussion.....</u>	25
1) Le non aboutissement du second cas type et intégration d'une nouvelle étude	25
2) Perspectives et discussions	27
3) Analyse des difficultés : prise de recul sur la méthode de travail	27
<u>III/ Bilan professionnel et personnel</u>	28
Conclusion.....	30
Ressources bibliographiques	31
Lexique.....	35
Table des annexes	36

Introduction

Depuis les années 1920, le réseau des Chambres d'Agriculture, placé sous la tutelle de l'État et administré par les élus représentant l'activité agricole, prône les intérêts communs du monde agricole auprès des pouvoirs publics. Présent dans chaque département et dans chaque région, ce réseau contribue activement au développement agricole et au dynamisme dans une logique de développement durable. Pour y parvenir, les Chambres d'Agriculture doivent coopérer avec les pouvoirs publics, les collectivités locales et territoriales, sur des sujets de politique agricole, de développement économique, d'environnement, etc. Le conseil agricole a débuté depuis les années soixante, autour d'un projet commun, la modernisation industrielle de la production. Il s'agit alors d'améliorer la productivité des exploitations. Les Chambres d'Agriculture sont des établissements publics auprès desquels les agriculteurs peuvent s'adresser et être accompagnés dans leur projet d'installation ou de développement. Elles accompagnent également les agriculteurs en leur apportant des conseils sur des aspects techniques, économiques, administratifs, afin de leur permettre de réussir dans leur projet professionnel.

L'agriculture biologique a fait son apparition en France suite à la seconde guerre mondiale. Certains agriculteurs ont souhaité développer une alternative face à l'intensification agricole, qui a débuté dans les années cinquante. Aussi, pour accompagner cette orientation agricole, le nombre de techniciens spécialisés dans le conseil en agriculture biologique est en augmentation au sein des pôles développement des Chambres d'Agriculture. En France, les surfaces converties en agriculture biologique continuent de progresser de 4 % entre 2013 et 2014, soit une surface équivalente de 970 159 ha (Agence bio, 2015).

Les Chambres d'Agriculture font face à une réelle augmentation d'installations, de conversion, de développement ou encore de maintien d'exploitations agricoles. Face à ce regain d'intérêt les divers techniciens bio doivent se documenter, créer des fiches techniques, mais aussi constituer des références technico-économiques dans le but de répondre au mieux aux besoins et aux demandes évolutives des agriculteurs engagés en agriculture biologique.

Dans le cadre d'une mission pour le compte de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine implantée à Bordeaux (33), avec la particularité d'être basée au sein de la Chambre d'Agriculture des Landes (40), cette étude va retracer la méthodologie de travail mise en œuvre pendant six mois de stage pour répondre à la commande. L'objectif étant d'avoir une vision des jeunes agriculteurs d'Aquitaine installés en maraîchage bio, sur cinq départements en déterminant certains critères précisés ultérieurement, pour réaliser un ou deux cas types en maraîchage bio diversifié. Comprendre et argumenter en quoi et comment la création de références technico-économiques permet aux techniciens des Chambres d'Agriculture de la région Aquitaine, d'informer et d'accompagner les porteurs de projet qui souhaitent s'installer en maraîchage bio diversifié sera l'objet principal de cette étude.

La problématique va s'inscrire dans ce contexte et ambitionne de constituer une référence tant côté producteurs bio que techniciens bio, en recueillant, rassemblant, et analysant des données d'ordre techniques et économiques, pour créer une fiche technique.

Dans un premier temps, le contexte Aquitain et les particularités agricoles de chaque département sont présentés. Le cadre et les objectifs de la commande sont également introduits et s'inscrivent dans un travail de co-construction avec les cinq conseillers des Chambres d'Agriculture départementales.

Une seconde partie déroule les étapes de la méthodologie de travail utilisée au service de la commande. La présentation du cas type est l'aboutissement d'un travail d'enquêtes auprès des maraîchers bio diversifié.

La troisième partie met en relief l'analyse des résultats obtenus et certaines perspectives sont abordées.

Enfin la dernière partie restitue l'auto évaluation et les enseignements tirés pour bonifier une posture professionnelle.

Partie 1 : CONTEXTE

I / Présentation du territoire et du contexte de la commande

1) La région Aquitaine et ses particularités agricoles

La région Aquitaine est composée de cinq départements : la Dordogne (24), la Gironde (33), les Landes (40), le Lot-et-Garonne (47) et les Pyrénées-Atlantiques (64). Elle est composée d'une mosaïque de paysages, attirant de nombreux touristes séduits par la richesse de ses territoires.

L'agriculture au sein de l'Aquitaine est une force pour la région, car elle comprend de vastes terroirs offrant des conditions pédoclimatiques propices au développement de nombreuses productions agricoles, qu'elles soient animales ou végétales. Elle comprend une diversité de productions : la vigne est omniprésente en Gironde et le maïs domine dans les Landes. Le Lot-et-Garonne se caractérise par des productions de fruits, légumes, céréales et oléagineux, les Pyrénées-Atlantiques par une forte production animale et la Dordogne par une diversité de productions animales et végétales.

Concernant l'agriculture biologique, la région Aquitaine est le reflet d'une diversité de ses territoires. Elle comptabilise aujourd'hui plus de deux mille quatre cents vingt huit exploitations bio, soit soixante trois mille six cents soixante cinq hectares. (Annexe 1) Grâce à cette diversité, on retrouve une gamme de productions très diversifiées (arboriculture, viticulture, maraîchage, élevage, grandes cultures, etc), ainsi qu'une multitude de modes de commercialisation (vente directe au marché, à la ferme, vente de paniers, vente en plateforme, expédition, etc), (Agence bio, 2015).

Au niveau national, l'Aquitaine se situe comme la neuvième région bio avec une moyenne de 4,1 % de la Surface Agricole Utile (SAU). La Dordogne et la Gironde comptabilisent 80 % des exploitations de la région.

Le département de la Dordogne (24) :

La Dordogne est le premier département français en matière de tourisme à la ferme et de vente directe avec 20 % des exploitations concernées. Les productions principales sont l'élevage, les grandes cultures et la viticulture. Certains produits de qualité ont une renommée particulière spécifique à ce département, les truffes, les cèpes, le vin, etc. Il est à noter que 50 % de la production agricole départementale est placée sous signe officiel de qualité (AOC, IGP, etc). De plus, l'espace forestier occupe près de 50 % de la superficie du département. Généralement les exploitations sont de taille humaine avec une moyenne de soixante trois hectares de surface agricole utile. L'agriculture biologique en Dordogne connaît un développement notable, et plus particulièrement en viticulture, arboriculture et maraîchage. En 2012, la Dordogne est le deuxième département en nombre d'exploitations et en surfaces pour la production bio de la région Aquitaine.

Le département de la Gironde (33) :

La Gironde est aujourd'hui un département périurbain autour de la métropole bordelaise. Il est essentiel de rappeler que l'agriculture et la forêt occupent les trois-quarts du territoire. Ces activités contribuent fortement à la dynamique économique et sociale du département, mais aussi à la renommée internationale des vignobles bordelais et de ses autres productions de qualité (bœuf de Bazas, huître du bassin d'Arcachon, agneau de Pauillac). Grâce à ses atouts, le département de la Gironde représente 39 % du potentiel économique agricole Aquitain. De plus, ce département se positionne au cinquième rang des départements agricoles français.

Le département augmente d'année en année le nombre de conversion d'exploitations biologiques. Selon l'INSEE, en 2012, le territoire comptait plus de six cents exploitations bio. Ce qui représente plus de quatorze mille huit cents hectares en bio. La viticulture étant à l'honneur sur ce territoire, c'est donc celle ci qui domine comme production biologique (INSEE, 2015).

Le département des Landes (40) :

L'agriculture concerne un quart du territoire landais alors que la forêt occupe les deux tiers. C'est un département qui est marqué par des zones agricoles distinctes. Au nord, se trouve la zone forestière, le relief est quasiment plat, les sols sont sableux, légers et faciles à travailler.

Grâce à l'irrigation, les productions végétales dominent notamment le maïs, mais on retrouve aussi les légumes frais (carottes, asperges, petits pois, etc). Concernant la production animale, des poulets label rouge, signe de qualité sont élevés sous couverts forestiers. Au niveau de l'autre zone, Sud Adour et Armagnac, les surfaces agricoles couvrent plus de la moitié du territoire. La polyculture élevage est particulièrement présente : essentiellement du maïs mais aussi des vergers, kiwis, vignes, surfaces fourragères avec de l'élevage bovin.

L'agriculture biologique progresse petit à petit dans les Landes, on dénombre cent quatre vingt dix exploitations. Concernant la surface agricole plus de cinq mille hectares sont conduits par ce mode d'agriculture, soit 2,5 % de la SAU départementale. Les principales productions sont des grandes cultures, notamment, les céréales, maïs mais aussi les poulets et le maraîchage (Chambre d'Agriculture des Landes, 2015).

Le département du Lot-et-Garonne (47) :

L'agriculture, dans le département du Lot-et-Garonne, occupe une grande place grâce à sa position géographique et pédoclimatique. La vallée de la Garonne est spécialisée dans les cultures de produits frais et coexiste une forte présence de grandes cultures. Elle offre une grande diversité de productions végétales, tant en grandes cultures, semences, arboricultures, qu'en viticultures et maraîchages. Ce département est le leader international de productions de qualité tel que pruneau, fraise, noisette et semences potagères. La commercialisation s'effectue essentiellement vers des grossistes afin d'écouler les produits en direction des autres régions françaises et du marché international.

Enfin, le Lot-et-Garonne est le premier département bio d'Aquitaine en terme de surface agricole. Cinq cents cinquante deux exploitations sont conduites en agriculture biologique, soit seize mille neuf cents cinquante quatre hectares.

Le département des Pyrénées-Atlantiques (64) :

L'agriculture basco-béarnaise se caractérise par une production de maïs, ovins et volailles. Ce département se distingue par de petites exploitations dynamiques. C'est un département où l'on retrouve majoritairement de la vente directe : à la ferme ou en livraison, sur les marchés, ou en restauration collective. Il accueille la plus grande part des nouveaux installés de la région. C'est un département qui concentre 15 % du potentiel économique agricole Aquitain et se situe au vingt septième rang des départements agricoles.

La surface agricole est essentiellement composée de prairies peu productives que les éleveurs exploitent pour faire pâturer leur bétail. Les sièges d'exploitations sont particulièrement denses au Pays Basque et sur la zone de plaines et coteaux au nord-est du département.

En 2011, les Pyrénées-Atlantiques comptabilisaient deux-cents quatre vingt quatorze exploitations certifiées bio, contre cent soixante neuf en 2007.

2) Les différentes productions maraîchères en Aquitaine

La production de légumes en Aquitaine se caractérise par une grande diversité de productions légumières et de types d'exploitations. Les légumes de plein champ représentent un quart des exploitations légumières, soit trois cents exploitations. Le Lot-et-Garonne en regroupe plus de la moitié. Majoritairement, les trois quarts, sont de petites structures au statut d'exploitant individuel. Elles emploient peu, ont recours au trois quart du temps à la main d'œuvre familiale, et optent pour la vente en circuits courts.

En 2010, près de mille trois cents producteurs ont eu recours au circuit court pour écouler leur production sur l'ensemble du territoire (Agreste, 2015). De plus, un quart de ces productions bénéficie d'un signe de qualité, et les producteurs bio sont particulièrement présents.

La région offre une diversité et une gamme de production légumière tout au long de l'année. Carottes, haricots verts, asperges, poireaux et petits pois sont les productions phares. Ensuite, on retrouve les salades, courgettes, tomates, poivrons, radis, et les productions printanières et estivales principalement proposées par les maraîchers de petites tailles. Enfin ail, oignon, échalote viennent compléter cette diversité légumière régionale.

3) L'agriculture biologique : une production respectueuse des équilibres naturels

L'agriculture biologique permet de produire des fruits et des légumes de qualité tout en respectant l'environnement. C'est un mode de production qui se distingue par son engagement en matière environnementale, respectant un cahier des charges européen qui s'axe sur la production, la préparation et la distribution.

Étant donné qu'elle est reconnue sous un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine, des contrôles sont effectués afin de certifier ce mode de production. Le logo officiel européen est obligatoire sur tous les produits respectant ce cahier des charges, un autre logo, français, peut être disposé en complément.

Cette agriculture vise à la mise en place de systèmes de production agricoles, généralement à taille humaine, respectueux de l'environnement. L'utilisation d'intrants chimiques est interdite afin de préserver la fertilité des sols et des nappes phréatiques. De plus, l'utilisation des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) est strictement proscrite. Ces pratiques permettent de préserver la qualité de l'eau, favorisent la biodiversité et garantissent le bien-être animal.

Généralement les productions conduites en agriculture biologique sont commercialisées en circuits courts, une distribution dans laquelle intervient au maximum un intermédiaire entre producteur et consommateur. De ce fait, elle contribue au développement des relations sociales dans les milieux ruraux.

En revanche les rendements en agriculture biologique sont généralement un peu moins importants que ceux de l'agriculture conventionnelle. Le refus d'utiliser les pesticides et les désherbants chimiques implique une charge de travail supplémentaire, non loin d'être négligeable sur les charges de l'entreprise. De plus, des rotations doivent être appliquées à l'itinéraire technique de culture des légumes afin que les sols ne s'épuisent pas trop vite.

4) La Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine et ses missions

La commande de stage émane de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine (CRAA). Créée en 1971, l'établissement public à la tête du réseau régional défend les intérêts du monde rural et agricole.

La CRAA est coordonnée par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), et fait partie du réseau des cent quinze Chambres d'Agricultures françaises. Depuis 2011, Monsieur Dominique Graciet est le président de la CRAA.

La structure se décline en trois pôles :

- Agriculture et société,
- Développement durable et filières,
- Moyens généraux et coopération.

Elle représente les intérêts agricoles de la région auprès des pouvoirs publics et coordonne également les actions communes menées par les Chambres départementales.

De plus, elle oriente et contribue à l'élaboration de politiques publiques en région et appuie les Chambres départementales dans de nombreux domaines : économie, ingénierie de projets, réseaux de veille environnementale, etc.

5) La structure d'accueil : la Chambre d'Agriculture des Landes

C'est au sein de la Chambre d'Agriculture des Landes que le stage professionnel d'une durée de six mois s'est déroulé. Cet établissement offre ses services sur quatre pôles : développement, élevage, territoire et services administratifs. La structure emploie soixante dix salariés qui accompagnent au quotidien les agriculteurs et les sylviculteurs du département (Annexe 2). Les missions de la Chambre d'Agriculture sont d'ordres divers : le conseil technique, la mise en place de projet, la formation, ainsi que l'étude de problématique environnementale, d'aménagement du territoire et de tourisme. Le budget de Chambre d'Agriculture des Landes est de 6,7 millions d'euros (comptes financiers de 2014), la plus grande part de la recette provient à 48 % de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti sur les terrains en nature de forêt (TATFNB), suivi des subventions des exploitations à 24 %. Concernant les dépenses, le personnel coûte à l'entreprise 56 % de ses recettes, 23 % des dépenses sont consacrées pour le fonctionnement de l'établissement et enfin 21 % vont servir à subventionner divers autres organismes en lien avec la Chambre d'Agriculture. Depuis 2011, le logo illustre la nouvelle identité visuelle du réseau des Chambres d'Agriculture et reflète la volonté d'accompagner la dynamique de toutes les agricultures et les territoires dans leur diversité.

Dès 2007, le nombre de producteurs AB dans les Landes a doublé et les surfaces cultivées ont été multipliées par cinq, ce qui représente plus de cent soixante agriculteurs, soit cinq mille hectares (2,5 % de la SAU). La Chambre d'Agriculture a pleinement développé ce mode de production en créant un poste de conseiller spécialisé en 2009. Elle a également sensibilisé l'ensemble des conseillers en les initiant aux techniques, réglementations et aides spécifiques à la production biologique à partir de 2010. De plus, l'établissement public a mis en place une commission bio départementale, véritable lieu d'échanges entre les divers acteurs de la filière.

Les sollicitations auprès du conseiller bio sont nombreuses pour des demandes de renseignements sur les pratiques culturales, la conduite d'élevages ou sur l'approvisionnement de produits bio tant de la part des agriculteurs, que des consommateurs et des collectivités territoriales.

La Chambre d'Agriculture organise, toujours sur la thématique de la bio, diverses journées techniques au champ (désherbage mécanique, maraîchage, plantes médicinales et aromatiques, etc), et des visites d'essais sur les variétés bio de maïs ou encore de soja. Ces manifestations intéressent fortement à la fois de nombreux agriculteurs bio ou conventionnels qui souhaitent se familiariser avec des techniques culturales permettant de réduire les intrants (Chambre d'Agriculture des Landes, 2015).

Durant cette même année la Chambre d'Agriculture des Landes a adopté de nouveaux engagements concernant le domaine de l'environnement. Depuis 2007, elle œuvre dans la préservation de l'environnement, de ses territoires, de la qualité de ses eaux potables ainsi qu'à l'image de ses produits de qualité. Elle s'inscrit donc dans une démarche préventive. La thématique de l'environnement mobilise l'équivalent de huit techniciens à temps plein à différents pôles d'activités : développement, élevage et territoire. Ils accompagnent sur le plan technique et agronomique les agriculteurs et sont à la recherche perpétuelle de financement auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau et de l'Europe pour soutenir le coût de l'adaptation des agriculteurs aux mesures environnementales. La Chambre d'Agriculture vise à s'inscrire dans une démarche agro-écologique en conscientisant et soutenant les producteurs tant conventionnels que biologiques.

6) Les objectifs du projet

La commande de stage provient d'un constat des Chambres d'Agriculture de la région Aquitaine (Annexe 3). En effet, les divers techniciens bio ont constaté le manque de réussite économique des exploitations maraîchère bio.

L'objectif économique d'un maraîcher bio est de se dégager un revenu le plus rapidement possible après l'installation. L'option d'une telle orientation doit impérativement aboutir à une exploitation économiquement viable, qui génère un Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) par Unité de Travail Humain (UTH) au bout de quatre ans d'installation.

D'après les sources de l'annuaire de l'agence bio, en 2015, la région compte plus de cinq cents vingt producteurs maraîchers bio. Le département qui compte le plus de maraîchers bio est celui de la Dordogne avec cent cinquante installés, suivi par le Lot-et-Garonne avec plus de cent vingt exploitants. Dans les Pyrénées Atlantiques on en dénombre une centaine, et tant dans la Gironde que dans les Landes plus d'une soixantaine.

Ces dernières années, de nombreux porteurs de projet en maraîchage biologique désirent d'installer sur la région Aquitaine, sans succès économique quelques années plus tard pour un bon nombre d'entre eux. La plupart des installations sont de petite taille comprenant un à deux UTH, cultivant entre un et deux hectares et commercialisant leur produit en vente directe. Ces installations sont les plus représentatives de la région car la mise en place du projet nécessite un investissement de départ moindre par rapport à d'autres activités agricoles. De plus, les porteurs de projet désirent s'installer en tant que maraîchers bio, car ils sont les seuls gérants de l'exploitation et peuvent la conduire comme ils le souhaitent.

Face à ce constat croissant d'installations de producteurs AB en Aquitaine et pour éviter les échecs économiques assez fréquents dans ce type de production, les cinq Chambres d'Agriculture départementales se regroupent et élaborent des références techniques et économiques sur l'installation d'une activité économiquement viable en identifiant localement un ou deux cas type.

La Chambre Régionale a très peu de références d'ordre technico-économiques concernant l'installation de nouveaux exploitants en agriculture biologique. Les techniciens maraîchers et bio de la région souhaitent donc créer des références technico-économiques et les mettre à disposition des producteurs et ainsi renforcer leur appui dans ce secteur de production.

De ce fait une action du Programme Régional de Développement Agricole (PRDA), a été ciblée sur l'acquisition de références technico-économiques, en particulier sur les filières végétales, intégrant une problématique agro-écologique. Les fermes conduites en agriculture biologique sont reconnues comme des systèmes innovants mais les références sont presque inexistantes.

L'objectif principal de ce stage est d'élaborer des références en maraîchage biologique, en créant une typologie des producteurs par département et en harmonisant les données à l'échelle régionale. Plus particulièrement, il s'agit de recenser les investissements réalisés par les jeunes maraîchers AB installés afin de créer un référentiel utile à la décision d'installation.

Les enquêtes téléphoniques auprès des producteurs vont permettre de collecter, trier et classer les données permettant de sélectionner les exploitations de références. Suite à l'identification et à la définition des cas-type d'exploitations maraîchères, cinq exploitations dont une dans chaque département, sont sélectionnées dans le cas type majoritaire.

Les données sont analysées et retranscrites de manière synthétique dans le cadre d'une fiche technique destinée tant aux techniciens qu'aux futurs installés.

L'encadrement technique du projet est réalisé par le conseiller en agriculture biologique, Monsieur Jouglain Pierre ainsi que par les quatre autres techniciens bio et maraîchers de la région Aquitaine.

Partie 2 : DEMARCHE D'ETUDE

I/ Des références technico-économiques : la création d'un cas type

1) Les références bibliographiques

En amont un travail de bibliographie a été fondamental pour se documenter sur l'objet de cette étude. De nombreuses sources internet ont permis une analyse détaillée de la méthodologie utilisée sur les différentes filières agricoles existantes.

Les ressources bibliographiques proviennent essentiellement d'organismes publics ou associatifs qui publient des articles ou des fiches techniques sur internet. De nombreuses Chambres d'Agriculture sont dans cette dynamique de création de références de filières. Des références en maraîchage biologique existent et proviennent des régions où la production de légumes domine, (Bretagne, Languedoc Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Ce travail de recueil de données est indispensable pour avancer dans le projet et a permis d'analyser divers cas type dans différentes filières. La méthodologie employée reste toujours la même : création et quantification d'une typologie des exploitations ; suivi des fermes références ; création des cas type.

La recherche de documentation sur la thématique de l'agriculture biologique et plus particulièrement sur le maraîchage AB a contribué à l'apprentissage des termes techniques. Ce dernier s'est renforcé au fur et à mesure grâce aux apports professionnels des conseillers et des producteurs enquêtés.

Le responsable de stage et les techniciens bio et maraîchers de la région, m'ont régulièrement fait parvenir des documents par mails sur des sujets divers. Cette entraide et cette volonté de vouloir m'informer des nouveautés ont aussi renforcé mes connaissances et m'ont propulsée dans une dynamique de recherche d'actualités sur le monde agricole. Les professionnels m'ont également communiqué des documents sur la méthodologie à utiliser voire même sur un cas type dans le cadre du programme national de référence INOvations SYStèmes (INOSYS) d'une grande utilité pour l'étude.

Un des professionnels a également fait suivre un mail de présentation de l'étude à l'ensemble des techniciens maraîchers et bio de France ce qui a permis de collecter l'adresse de personnes ressources.

Grâce à des échanges de mails avec une stagiaire de la Chambre d'Agriculture de l'Ille et Vilaine (35), des discussions sur les sujets de stage respectifs ont pu enrichir nos angles de recherches.

Enfin, le contact avec le conseiller référent en maraîchage biologique de la Chambre d'Agriculture du Rhône, en cours d'élaboration de références technico-économiques sur la thématique du maraîchage AB a permis de prendre connaissance de sa démarche. Il se trouve que cette dernière est similaire à celle employée à cette étude.

Ces moments de partages de connaissances entre professionnels et stagiaires ont été bénéfiques dans le sens où le contenu des échanges a facilité la mise en œuvre et l'avancée de l'étude.

2) Qu'est ce qu'un cas type ?

La création d'un cas type a pour but d'avoir une vision globale des fermes en termes de structure, d'organisation du travail, de résultats économiques, de modes de commercialisation, etc. Ce sont des modèles de systèmes agricoles qui sont construits à partir de la réalité des données techniques et économiques. Dans le cadre de l'étude cinq fermes de références, une dans chaque département, ont été sélectionnées. Le cas type permet de fournir des exemples de situations représentatives ayant pour vocation de matérialiser la réalité. Bien qu'ils représentent des situations courantes, il ne faut pas oublier qu'ils n'ont pas de valeur de représentativité statistique.

L'objectif principal de ce projet est d'apporter des références en maraîchage AB, afin que les conseillers des chambres d'agriculture apportent aux futurs producteurs des données quantitatives et qualitatives sur le choix des investissements potentiels humains et matériels à effectuer. Le modèle ainsi décrit fournit des repères pouvant servir dans le conseil à l'installation et le suivi technico-économique. Pour répondre à l'objectif de stage un cas type a été réalisé. Plus d'une centaine de producteurs généralement nouvellement installés dans les cinq ans ont été enquêtés par téléphone pour répondre à un questionnaire commun. Ces données ont été triées pour créer une typologie des maraîchers AB de la région selon des critères retenus. Les installations les plus représentatives de la région sont majoritairement implantées en petites unités de travail et ce cas type va les présenter. Les critères déterminants pour la sélection des exploitations de référence pour la réalisation de cette fiche sont :

- Une installation récente dans les cinq dernières années,
- une production AB diversifiée (une gamme diversifiée dans la production)
- Un à deux UTH,
- Superficie entre un à deux hectares,
- Mode de commercialisation en circuits courts.

3) Un travail collectif

Ce projet s'appuie et s'inscrit dans un travail de co-construction et de référence avec les cinq techniciens des Chambres d'Agriculture départementales. Tant les différentes rencontres avec l'équipe, que les communications par mails ont permis d'ajuster et de maintenir le cap de la commande tout en vérifiant l'avancée du travail effectué.

Durant ces six mois de stage, quatre réunions ont été planifiées. Elles ont permis de faire régulièrement un point sur le cheminement du projet avec l'ensemble des techniciens bio et maraîchers d'Aquitaine. Ces temps de concertation m'ont été d'une aide précieuse pour me dynamiser voire me recadrer par moment.

Afin que les professionnels puissent suivre l'évolution du travail, ils m'ont intégrée à l'un de leur outil de travail collaboratif, la dropbox. Cet outil permet de stocker et partager des fichiers avec les personnes qui y sont autorisées.

Grâce à lui, j'ai pu retranscrire toutes mes enquêtes téléphoniques classées par département sur un tableur. Les conseillers ont pu être associés aux réponses des différents producteurs enquêtés.

Le travail d'équipe n'est pas toujours évident, il se construit constamment. En effet, chacun peut s'approprier la commande avec sa propre subjectivité et il est important d'échanger pour réduire les malentendus et avoir une base de travail commune.

Enfin, l'accompagnement technique des conseillers de chaque département a facilité le contact avec les producteurs étant donné qu'ils ont une connaissance du terrain et une proximité de liens. Ma crédibilité s'est appuyée sur leur légitimité professionnelle.

Ce travail en équipe élargie m'a permis d'expérimenter et vérifier que chaque professionnel, à partir de la place qu'il occupe, est une ressource potentielle qu'il ne faut pas hésiter à solliciter.

4) La typologie des maraîchers AB

Dans un premier temps, et sur la base de la construction d'un questionnaire commun, quatre vingt dix huit maraîchers bio ont été interrogés, dans l'objectif de mieux caractériser et comprendre les profils d'exploitations, les systèmes de production, les pratiques employées.

Il faut préciser que l'enquête téléphonique n'est pas représentative d'un échantillon statistique mais seulement d'un état des lieux et d'une prise en compte des situations d'exploitations de la région.

Le questionnaire avait été travaillé auparavant, par l'équipe avant mon arrivée (Annexe 4). Ce préalable, m'a permis une meilleure intégration et compréhension des objectifs de stage. De ce fait, l'appropriation a été facilitée et les quelques modifications suggérées ont été validées par le responsable de stage.

Au préalable, il est important de mentionner la rédaction d'un courrier (Annexe 5) avec l'entête de la Chambre d'Agriculture de Landes à l'attention de chaque producteur dans l'objectif de présenter la démarche.

Une première liste de producteurs à contacter, fournie par les techniciens, m'a directement immergée dans le travail d'enquêtes téléphoniques. Elle est uniquement constituée de jeunes agriculteurs, qui se sont installés il y a moins de cinq ans.

Une fois les premières enquêtes téléphoniques terminées, le constat fut mitigé. Au vu de l'affluence de travail durant cette période, un nombre conséquent d'entre eux n'a pas eu le temps de répondre au questionnaire ou n'en avait pas envie pour des raisons personnelles. De plus, un bon nombre ne détenait pas assez d'éléments économiques, notamment comptables à me communiquer. J'ai associé le responsable de stage et les autres techniciens à ce constat. Il a été décidé d'élargir les critères de la problématique à l'ensemble des maraîchers bio, afin de recueillir davantage de données.

Une nouvelle liste a été établie, d'après l'annuaire de l'agence bio. Le relevé sur le site internet de tous les producteurs par département a été envoyé à chaque conseiller afin qu'il sélectionne et valide les choix opérés. La même démarche que la première session d'enquête a été appliquée, ce qui a permis de collecter davantage de données indispensables pour la poursuite de l'étude.

A la fin de cette deuxième session d'enquêtes, le croisement des données a été effectué avec des critères spécifiques. Tout d'abord je n'ai pas pris en compte les producteurs, soit 36 %, qui n'ont pas voulu ou pu répondre à mon questionnaire. A ce pourcentage s'ajoute un nombre de producteurs qui ont répondu au questionnaire partiellement puisqu'ils n'ont pas voulu communiquer par la suite leurs données économiques.

Au total vingt neuf producteurs sur les quatre vingt quinze réceptionnent favorablement la démarche et m'accueillent chez eux afin de réaliser un second questionnaire. L'examen de ces vingt neuf producteurs a permis une nouvelle sélection pour une enquête approfondie à partir des critères suivants :

- La surface maraîchère : entre 1 à 2 ha, 2 à 4 ha, 4 à 6 ha et 6 et plus ha,
- Le nombre d'UTH : entre 1 à 2 UTH, 2 à 4 UTH, 4 à 6 UTH, 6 et plus d'UTH,
- Le mode de commercialisation : en vente directe, vente en expédition, en vente directe et en vente en expédition,
- L'installation : reprise d'une exploitation ou reprise d'une exploitation familiale avec achat de part sociale, démarrage à partir de rien, fermage, héritage.

A la suite de ce classement je me suis aperçue que finalement il y avait assez de producteurs correspondant au cas type, c'est à dire, des maraîchers AB récemment installés en tant qu'exploitant individuel, qui travaillent seul ou à deux cultivant entre un et deux hectares de légumes et qui commercialisent leur produits en vente directe. L'analyse des données a été envoyée aux techniciens (Annexe 6) qui ont validé les cinq producteurs du cas type.

5) Les éléments indispensables à la création du cas type

Suite aux résultats de la typologie des maraîchers bio de la région, la construction d'un nouveau questionnaire avant de contacter les producteurs sélectionnés a été indispensable pour la suite. Ce questionnaire commun (Annexe 7) rassemble plusieurs critères d'ordre différent :

- L'historique de l'exploitation,
- Un descriptif de la commercialisation,
- Un descriptif de la production,
- Un détail des outils de production,
- L'organisation et le temps de travail,
- Un détail des éléments économiques.

La construction du questionnaire s'est faite avec l'aide du responsable de stage qui m'a guidée sur les éléments les plus importants à collecter lors des entretiens. De plus, des documents techniques sur internet des différents organismes agricoles ont pu compléter la construction des données du questionnaire. La validation de la trame du questionnaire de la seconde partie du stage s'est faite lors de la deuxième réunion en présence des techniciens des Chambres d'Agriculture.

6) A la rencontre des producteurs

Les cinq maraîchers bio sélectionnés ont été contactés et nous nous sommes fixés un rendez vous sur leur siège d'exploitation. Toujours sur la base d'un questionnaire commun, les informations techniques et économiques ont été recueillies. En moyenne, les entretiens ont duré une bonne heure et demie. Grâce à la contribution de chaque producteur, j'ai pu récolter les éléments indispensables à la création du cas type. Concernant la partie économique, j'ai demandé aux producteurs enquêtés de préparer la comptabilité des trois dernières années de leur activité.

Les cinq enquêtés ont obtenu la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), une aide à la trésorerie destinée à financer la reprise ou la création d'une exploitation agricole, fluctuante suivant la zone d'implantation géographique. L'aide est versée à hauteur de 80 % à l'installation et les 20 % restant sont alloués quatre ans plus tard à condition que le producteur se dégage un revenu. Le bénéficiaire est dans l'obligation de tenir une comptabilité de gestion annuelle, certifiée par un comptable agréé.

Les producteurs m'ont ouvert les portes de leurs exploitations en me décrivant les différents espaces qu'ils cultivent. Chacun d'eux m'a décrit le fonctionnement global de son exploitation ainsi que sa stratégie de commercialisation.

Les entretiens m'ont permis de m'immerger dans la complexité du travail d'un maraîcher. Je me suis rendue compte au fil de ce stage qu'être maraîcher est complexe car c'est un métier où il faut être polyvalent. Au delà d'être bon techniquement dans la production de légumes, il faut également être un bon gestionnaire et un bon commercial afin d'écouler le plus rentablement possible sa production.

Dans l'ensemble, les producteurs enquêtés conduisent leur exploitation de la même façon. Quatre des cinq enquêtés effectuent deux marchés par semaine. Ce mode de commercialisation en vente directe, est un bon moyen pour vendre localement sa production tout au long de l'année. Les revenus sont très variables d'une saison à l'autre, pour tous, l'été est beaucoup plus rentable que la saison hivernale. La vente en marché est une source économique indispensable mais son côté chronophage dévalue le prix de revient des produits. De plus, quatre des cinq producteurs fonctionnent également par la vente de paniers par l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP). Ce circuit de vente est intéressant car il demande une production diversifiée qui est écoulee de façon régulière tout au long de l'année, grâce à des contrats entre le producteur et l'association de consommateurs. Du fait que les consommateurs achètent des paniers, certains maraîchers bio m'ont confié qu'ils sont obligés de sous estimer la vraie valeur de leurs produits afin qu'ils soient accessibles au plus grand nombre. Enfin deux des cinq maraîchers ouvrent les portes de leur exploitation, à une fréquence hebdomadaire, pour vendre durant quelques heures leur production. D'après eux, ce mode de commercialisation est très avantageux car il demande très peu de temps de préparation étant donné qu'ils regroupent la récolte avec celle du marché ou des ventes de paniers du lendemain. C'est une approche réfléchie, d'une part car la récolte et la vente des légumes s'effectuent le jour même, de plus le temps de vente est optimisé par des heures d'ouvertures imposées selon les disponibilités du producteur. Elle permet de compléter le revenu du maraîcher et de créer un lien entre le producteur et le consommateur.

Concernant le prix de vente des produits qu'affiche les enquêtés, des différences sont observées. En effet, la tarification du producteur du Lot-et-Garonne est plus basse que celle des autres producteurs. Cette situation est due à la grande concurrence régnant dans ce département du fait de l'abondance des cultures fruitières et légumières.

Malgré un système moins chronophage que la vente sur les marchés, la vente de paniers par le réseau AMAP est moins rémunératrice car elle occulte le surplus du prix de revient des produits. Les autres producteurs bio affichent des prix similaires et sont axés sur de la vente directe (à la ferme, vente de paniers, magasins bio, restauration collective).

Après observation, j'ai remarqué que les producteurs vivent leur rapport au travail différemment en fonction de l'importance qu'ils donnent aux aspects suivants : le temps passé au travail, le niveau de revenu, la pénibilité au travail, la cohérence entre les objectifs personnels et professionnels.

Tous m'ont confié qu'ils ont défini avant l'installation, leurs priorités et la viabilité du projet. Pour cela, certains ont fait différents choix techniques en privilégiant l'investissement dans du matériel d'occasion ou neuf afin de faciliter les travaux quotidiens. D'autres, font des choix d'itinéraires culturels leur facilitant le travail au quotidien. D'après leurs propos, ces choix techniques sont importants car ils impactent directement leur travail ainsi que leur vie au quotidien. Les cinq maraîchers bio m'ont fait remarquer que la charge de travail est conséquente toute l'année et qu'il faut être en bon forme physique. Ils envisagent à moyen terme de diminuer la charge de travail en trouvant la vitesse de croisière souhaitée et ainsi se dégager un peu plus de temps libre personnel.

Tous ont investi dans du matériel pour la plupart d'occasion. S'équiper correctement est indispensable pour bien travailler, les producteurs investissent donc en fonction de leurs besoins et de leur potentiel de financement. En moyenne, les producteurs ont investi entre quarante et cinquante mille euros dans l'achat de matériels (tunnel, tracteur, frigo, camion de livraison, dérouleuse à plastique, etc). C'est le minimum essentiel pour débiter une activité correctement. Les cinq producteurs bio ont au moins acheté deux de leur matériel neuf grâce à l'aide du Plan Végétal Environnement (PVE), récemment dénommé Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAÉ), pour une agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine. L'objectif de ce dispositif est de soutenir la réalisation d'investissements permettant de répondre aux exigences environnementales et de conduire une agriculture respectueuse de l'environnement. Grâce à ce programme, une partie du montant du matériel spécifique correspondant aux critères d'éligibilité est financée par cette aide régionale. Tous sont bénéficiaires de cette aide et ont pu acheter du matériel neuf spécifique.

Étant donné que chaque exploitation est conduite d'une manière différente, les bilans comptables sont également hétérogènes. Les données brutes des producteurs sont à manier avec précaution, car les écarts sont variables selon les années, selon les conditions climatiques, éléments déterminants pour le compte de résultat.

III / Partie 3 : RESULTATS OBTENUS ET PERSPECTIVES

I/ Présentation des résultats obtenus

1) Le cas type :

Création d'un atelier de maraîchage AB diversifié

Ce document présente un recueil de données économiques collectées au cours du printemps été 2015 sur l'ensemble de la région Aquitaine auprès des producteurs maraîchers bio diversifiés. La région Aquitaine fait face ces dernières années à de nombreuses installations en maraîchage bio diversifié. Afin d'éviter les échecs économiques assez fréquents dans ce type de production, les cinq Chambres d'Agriculture se regroupent et élaborent des références techniques et économiques sur l'installation d'une activité économiquement viable en identifiant localement des cas types. Cependant elles n'ont pas la valeur d'une représentativité statistique et sont le reflet de l'activité des producteurs bio diversifié de la région Aquitaine.

Pour y parvenir, une centaine de producteurs généralement nouvellement installés dans les cinq ans ont été contactés par téléphone pour répondre à un questionnaire commun. 64 % ont répondu par téléphone, les autres n'ont pas accepté ou ont hélas cessé leur activité. Ces données ont été triées et classées pour créer une typologie des maraîchers de la région Aquitaine. A partir de ces données, des critères ont été sélectionnés pour la création d'un document technique concernant le cas type. La plupart des installations sur la région se caractérisent par de petites unités d'un UTH qui cultivent entre 1 et 2ha et dont le mode de commercialisation est en circuit court. Le cas type a été réalisé en approfondissant l'enquête technique et économique chez cinq producteurs de la région retenus pour leur chiffre réalisé correspondant à la moyenne de leurs homologues dans chaque département. Un détail des investissements réalisés, un descriptif des modes de commercialisation ou encore un condensé des trois premières années de comptabilité permet aux futurs installés de se référer à ces données moyennes. Ces données sont seulement une moyenne de ces cinq exploitations types qui permettent de renseigner des pratiques et des investissements réalisés en moyenne sur la région. Le cas type est donc un recueil de données utiles pour les techniciens bio et maraîchers de la région afin qu'ils accompagnent et appuient au mieux le projet professionnel des personnes qui désirent s'installer.



CAS TYPE

Caractéristiques de l'exploitation :

- Exploitation individuelle
- Certification agriculture biologique
- Production diversifiée
- Vente directe

La main d'œuvre :

1 UTH à 1,5 UTH.

La main d'œuvre se compose le plus souvent d'un exploitant en capacité d'être un bon technicien, vendeur et gestionnaire. Il est ponctuellement aidé par divers appuis humains : conjoint collaborateur, aide familial, bénévoles, stagiaires, etc.

Les moyens de production :

La surface totale en moyenne est comprise entre 1 et 2 ha (afin de pouvoir faire des rotations), répartie de la façon suivante :

- 1 ha de plein champ plus engrais verts en rotation,
- 1000 m² de tunnel froid au minimum,
- Un hangar afin d'entreposer le matériel et stocker les légumes.



Les modes de commercialisation :

Chaque maraîcher choisit son circuit de commercialisation en fonction de ses objectifs et des débouchés locaux. C'est un choix essentiel qui impacte directement l'organisation du système d'exploitation.



La région Aquitaine étant attractive, le mode de commercialisation des producteurs se tourne généralement vers la vente directe, qui est davantage rémunératrice. De plus elle permet de vendre des produits de saison et de qualité tout en conservant le lien direct entre producteur et consommateur. La vente directe demande un investissement supplémentaire au producteur qui passe beaucoup de temps à vendre ses produits.

→ Exemple des modes de commercialisation d'un maraîcher bio diversifié (cas type) :

- 2 marchés / semaine : 360 € / semaine pendant 48 semaines. Total vente : 17 280€
 - Vente de paniers en AMAP : 22 paniers /semaine à 7 €, 10 €, 15 € pendant 50 semaines. Total vente: 11 726 €
 - Vente directe à la ferme une fois par semaine pendant 2 h : 80 € / semaine pendant 50 semaines. Total vente : 4 000 €
- Total des ventes : 33 006 €**

Le tableau ci-dessous reflète les données qui correspondent au volume des ventes effectuées lors de la deuxième année d'installation du cas type, soit un chiffre d'affaire de 33 006 €

La vente de paniers ou la livraison de paniers en circuit AMAP assure au maraîcher un revenu stable tout au long de l'année. Deux marchés par semaine sont économiquement indispensables car c'est le mode de commercialisation qui rapporte le plus en terme de chiffre d'affaire et permet d'écouler la production, malgré son côté chronophage. D'autre part, les ventes sur le marché sont irrégulières et varient en fonction des saisons.

Enfin, une vente directe une fois par semaine durant deux heures à la ferme, complète le revenu du producteur. C'est un mode de commercialisation qui rapporte car le temps de vente sur place est optimisé par la cueillette effectuée en même temps que celle nécessaire pour les marchés et les paniers, le client ayant un accès large aux produits fraîchement récoltés.

L'accès à l'irrigation :

L'accès à l'irrigation est un élément indispensable pour la production maraîchère. Les légumes sont gourmands en eau et leur production nécessite l'utilisation moyenne de deux milles m³/ ha et / an.

Les prélèvements d'eau pour l'irrigation au niveau d'un forage ou d'un cours d'eau nécessitent obligatoirement une autorisation de prélèvement auprès de la police de l'eau de la DDT(M) du département concerné. Il existe plusieurs moyens afin d'irriguer ses cultures, en voici quelques exemples relevés chez les maraîchers enquêtés :

- Création d'un puits foré (investissement moyen de 3000 € + pompe et réseau d'irrigation 3000 €),

- Création d'une retenue d'eau après autorisation (investissement 80 € de l'heure pour un travail de pelle hydraulique + infrastructure, bâches, pompe, filtre, etc),

- Alimentation en eau par un lac ou par un réseau d'irrigation collectif (Association Syndicales Autorisées (ASA), participation au prix de l'énergie et amortissements + prix des m³ consommés, environ 100 €/ha/an)

Les plants :

La plupart des maraîchers achètent leurs plants et



semences à des organismes certifiés à la vente en agriculture biologique. En moyenne, une exploitation achète 60 % des plants et semences chez des pépiniéristes et auto produit 40 % de la production totale. Il est donc préférable les premières années d'acheter les plants et semences, car les producteurs nouvellement installés ont peu de temps pour les auto produire et n'ont généralement pas encore acquis assez de technicité.

L'organisation du travail :

Être maraîcher demande une forte implication au travail. En effet, la charge de travail varie généralement, entre l'hiver et l'été. L'hiver les producteurs diminuent la production et travaillent environ 35 heures par semaines.

En revanche l'été, lors des fortes périodes de récolte, le volume horaire d'un maraîcher varie entre 60 et 70 heures par semaine.

Les données économiques :

Le tableau ci joint donne un aperçu des données économiques réelles, modélisées à partir des revenus des cinq producteurs types de la région. Les coûts de production varient en fonction des volumes vendus et des modes de ventes. Les prélèvements au démarrage sont faibles mais les producteurs types augmentent d'années en années leurs revenus.

Pour atteindre le rythme de croisière il faut trouver l'équilibre entre la production et la vente des produits cultivés.

Pour cela, il faut être un bon gestionnaire et ne surtout pas négliger la partie économique. En moyenne, un producteur passe deux jours par mois pour réaliser la partie administrative de son entreprise. Les charges sont une dépense importante qu'il faut savoir maîtriser afin de se dégager un revenu. Elles conditionnent la pérennité de l'exploitation.

L'objectif économique d'un jeune maraîcher nouvellement installé serait de dégager un revenu puis de générer rapidement un Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) par personne et plus en fonction des heures travaillées.



Tableau 1 : Moyenne des bilans comptables des producteurs types

	N	N1	N2
Produits	21 475 €	35 481 €	38 475 €
Chiffre d'affaire vente	19 000 €	33 006 €	36 000 €
Aides diverses *	2 475 €	2 475 €	2 475 €
Charges opérationnelles	4 480 €	6 350 €	7 120 €
Semences et plants	3 000 €	4 600 €	5 100 €
Amendements	400 €	600 €	800 €
Traitements	80 €	150 €	220 €
Consommables	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Marge brute	16 995 €	29 131 €	31 355 €
Charges de structures (assurance, eau, électricité, fermage, entretien/réparation, etc)	8 500 €	11 200 €	12 400 €
Excédent brut d'exploitation	8 495 €	17 931 €	18 955 €
Annuités	0 €	5 000 €	5 000 €
Revenu disponible	8 450 €	12 931 €	13 955 €

***Calcul des aides diverses :**

- ✓ Aide PAC : $950\text{€}/\text{ha}/\text{an} \times 1,5\text{ha} = \underline{1425\text{€}}$
- ✓ Aide à la certification = $\underline{450\text{€}}$ / exploitation
- ✓ Crédit d'impôt = $400\text{€}/\text{ha} \times 1,5\text{ha} = \underline{600\text{€}}$

Total aides diverses = $1425\text{€} + 450\text{€} + 600\text{€} = \underline{2475\text{€}}$



Les Investissements :



Cette liste n'est pas exhaustive, elle a été complétée à partir des données récoltées auprès

des producteurs sur chaque département de la région Aquitaine.

Un investissement minimum de 50 000€ permet de débiter correctement l'activité. Les maraîchers investissent généralement dans du matériel d'occasion. Un maraîcher doit s'équiper d'un certain nombre de matériel spécifique afin de faciliter son travail par la mécanisation. L'investissement dans du matériel neuf ou d'occasion est une étape indispensable lors de l'installation pour pouvoir lancer une activité économiquement viable. Des subventions peuvent être également sollicitées auprès du département et de la région.

Atouts du système (avis des producteurs)

- Vente directe : marge directe aux producteurs,
- Relations humaines
- Travail technique et diversifié
- - Qualité des produits
- - Etre son propre patron

Contraintes du système (avis des producteurs)

- Surcharge de travail l'été
- Productions diversifiées = technicité
- Aléas climatiques

Tableau 2 : Le prix moyen des investissements du parc matériels des producteurs types Aquitains

Matériel de production	Type d'achat Réalisé	Valeur d'achat Estimé HT
Tracteur 4 RM	occasion	9 000 €
Tracteur 2 RM	occasion	5 000 €
Charrue	occasion	500 €
Vibroculteur	occasion	300 €
Rotavator	occasion	800 €
Herse rotative	occasion	600 €
Bineuse	occasion	300 €
Camionnette pour livraison	occasion	6 000 €
Planteuse	occasion	400 €
Broyeur	occasion	1 000 €
Dérouleuse plastique	neuve	1 500 €
Epandeur à engrais	occasion	200 €
Pulvérisateur porté	neuf	800 €
Benette	neuve	400 €
Semoir manuel	neuf	900 €
Motoculteur	occasion	1 200 €
Houe	neuve	600 €
Tunnel	Occasion / neuf	10 000 €
Irrigation	Occasion / neuf	5 000 €
Chambre froide	Occasion / neuf	3 500 €
Débroussailleuse	neuve	650 €
Matériel pour le marché	neuf	600 €
Paillage	neuf	4 000 €
Filet anti insecte	neuf	3 000 €
TOTAL		56 250,00 €

Matériel de semis	Type d'achat Réalisé	Valeur d'achat Estimé HT
Serre pour semis	Occasion	1 400 €
Chauffage	neuf	2 000 €
Matériel de semis	neuf	800 €
Motteuse	occasion	150 €
TOTAL		4 350,00 €

II/ Analyse critique et discussion

1) Le non aboutissement du second cas type et intégration d'une nouvelle étude

L'objectif de la commande initiale est d'identifier cinq à six exploitations dans un ou deux cas type majoritaire chez qui faire un suivi des fermes références. A la fin de la réalisation du premier cas type, j'ai commencé par étudier les critères déterminants du second. J'ai regardé la liste des producteurs auparavant contactés dans le but d'en sélectionner cinq nouveaux, un par département.

Le second cas de figure présent sur le territoire se caractérise par des exploitations de plus grandes tailles (plus 3UTH), notamment qui cultivent de plus grandes surfaces de plein champ (5ha), et qui écoulent leurs production en circuit long (vente en demi-gros ou vente en gros).

La différence entre ces deux cas est que dans le second, des volumes plus importants sont produits sur une gamme de production moins diversifiée afin de compenser le prix de vente qui est moins rémunérateur que celui fixé en vente directe. Ces systèmes d'exploitations sont moins chronophages grâce à la mécanisation. De ce fait, le coût d'installation est plus onéreux que celle d'un producteur de petite taille car les investissements dans le matériel sont davantage conséquents.

Après avoir trié les données, le constat est assez maigre. Peu de maraîchers préalablement contactés effectuent de la vente en circuit long. Dans les départements de la Dordogne et des Pyrénées-Atlantiques aucun producteur contacté n'effectue de la vente en circuit long. Cette absence de résultat s'explique par l'attractivité des deux départements et par leur forte activité touristique.

De plus la liste d'appel des producteurs étant sélectionnée dans l'objectif d'enquêter des producteurs bio qui effectuent de la vente directe, l'échantillon pour le deuxième cas type diminue. Au total, quatre producteurs correspondent à ces critères de sélection et sont d'accord pour un entretien approfondi au sujet des éléments technico-économiques de leur exploitation. Deux d'entre eux n'ont pas voulu donner suite à un rendez vous. La moyenne de deux systèmes maraîchers n'est pas suffisante pour constituer un cas type. Il faut au moins pondérer les données de cinq producteurs différents afin d'obtenir assez d'éléments pour les comparer et en faire des moyennes.

Après discussions avec le responsable de stage, nous avons convenu de ne pas enclencher, faute de temps suffisant, de nouvelles démarches.

Pour la réalisation de ce cas type, il aurait fallu constituer avec l'aide des techniciens maraîchers et bio une nouvelle liste de producteurs qui effectuent de la vente en circuit long. Par manque de temps cette étape ne peut être réalisée cette année.

Sur la demande du responsable de stage j'ai réalisé une nouvelle étude pour ce dernier mois de stage. Depuis 2007, il effectue chaque année des calculs de marges brutes sur les grandes cultures bio des Landes. L'étude prend en compte les cultures suivantes : le maïs, le soja, le tournesol, le colza et le triticale.

Les marges brutes sont régulièrement calculées en agriculture car elles sont faciles à réaliser et font abstraction des coûts internes des exploitations, tel que l'amortissement du matériel. De ce fait, les marges brutes ne correspondent pas tout à fait à l'analyse des systèmes AB, car il doit être possible de comparer le coût de mécanisation pour le désherbage mécanique aux charges d'utilisation des produits phytosanitaires employés en agriculture conventionnelle. Pour cette étude sont retenues les marges nettes partielles qui prennent en compte la mécanisation et la main d'œuvre nécessaires au désherbage mécanique.

Ces données sont importantes afin de pouvoir développer les cultures conduites en agriculture biologique sur le territoire landais. Ce travail a pour but de compléter les données technico-économiques depuis 2007 et cela durant dix années afin de construire un outil solide qui démontre la rentabilité économique et environnementale de la conduite des grandes cultures en agriculture biologique.

Les données économiques, indispensable à la réalisation de l'étude proviennent directement des entretiens réalisés auprès des agriculteurs, répartis sur l'ensemble du territoire Landais. Depuis le début de l'étude environ une trentaine d'agriculteurs sont sollicités chaque année pour faire part de leurs données technico-économiques. Afin d'obtenir une approche globale des structures, les agriculteurs sollicités sont sélectionnés selon leurs surfaces et leur niveau de technicité.

2) Perspectives et discussions

La commande initiale de réaliser deux cas type n'a pas pu totalement aboutir. Cependant, la constitution de ces références en maraîchage biologique doit être maintenue les prochaines années. Une optimisation de la méthode de travail permettrait d'améliorer l'accès aux données technico-économiques et ainsi d'obtenir une base solide de données.

D'autre part, il aurait été intéressant de creuser le sujet et d'aller enquêter auprès des producteurs maraîchers afin de mesurer les motifs de cessation d'activité. La moitié d'entre eux accompagnés par les techniciens des Chambres de la région Aquitaine mettent un terme à leur activité généralement au bout de cinq ans. En parallèle de l'étude, s'entretenir avec les producteurs confrontés à des difficultés aurait pu être très intéressant pour une meilleure compréhension de la problématique d'étude. Soulever les divers problèmes auprès d'un échantillon de maraîchers permettrait de comprendre l'augmentation d'échecs lors des installations sur la région Aquitaine. Les intégrer indirectement dans la problématique de l'étude serait intéressant afin d'approfondir le sujet et ainsi réellement comprendre et analyser ce taux d'échecs et ainsi stopper la mise en péril des exploitations maraîchères d'Aquitaine. Favoriser la mutualisation et les échanges d'expériences entre producteurs permettrait de prendre appui sur les expériences de certains tant en terme de déconvenues que de réussites afin de faciliter la transmission dans des conditions optimales.

3) Analyse des difficultés : prise de recul sur la méthode de travail

- *Une période contraignante pour les producteurs*

Étant donné l'affluence de travail en cette période pour les producteurs, l'avancée du projet a été à certains moments ralentie. Une seconde liste a été réalisée afin de compléter la typologie régionale des maraîchers AB. La prise de contacts avec certains producteurs a parfois été difficile pour des raisons dont je n'ai pas pu identifier la cause. Par contre, d'autres ont répondu partiellement à mes questions en ne me donnant pas accès à leurs données économiques tant au niveau des investissements matériels que du bilan comptable. Cela a eu pour conséquence de diminuer l'échantillon me permettant de créer la typologie des maraîchers AB.

- *b) Un manque de précisions dans les données*

Toutefois, un nombre suffisant de producteurs a bien voulu me recevoir chez eux. Malgré leur avoir précisé de préparer les bilans comptable des trois dernières années, les données sont encore trop peu abondantes. Chacun a communiqué les informations de son choix. De ce fait, quelques producteurs ont fourni des informations trop approximatives sans me donner l'accès direct à leur comptabilité. Cette crainte des chiffres est étrange étant donné qu'ils sont consentants pour faire avancer l'étude et répondre aux questions techniques. Par contre ils sont davantage réticents pour diffuser la partie économique. Ce manque de précisions et d'accès aux données n'a pas facilité le travail d'analyse.

- *c) Le travail en collaboration*

Mener un projet collectivement n'est pas évident car chaque technicien pense et réfléchit différemment au projet. Lors de la troisième réunion de groupe la technicienne des Pyrénées Atlantique a recadré l'objectif du stage. En effet, j'ai cru comprendre qu'il fallait créer un cas type par département et non pour la région. J'avais déjà réalisé quelques entretiens dans le département des Landes et du Lot-et-Garonne. Heureusement qu'elle a pu recadrer et que j'ai pu remanier ma méthode dans la bonne direction et à temps. Une fois les objectifs réellement clarifiés et assimilés j'ai pu reprendre l'étude et finaliser le cas type régional.

J'en retiens que le travail d'équipe n'est pas du tout évident pour mener un projet, surtout lorsqu'il s'entrepren à distance. Après réflexion, je me suis rendue compte qu'il fallait que je communique davantage avec les autres techniciens. Ma démarche après cette réunion a été de renseigner les techniciens par mails groupés, sur chaque étape de l'étude que j'allais entreprendre. Grâce à cette communication, si un des professionnels n'est pas en phase avec le travail effectué il peut le dire et après concertation avec les autres techniciens l'ajuster.

III/ Bilan professionnel et personnel

Ces six mois d'immersion en stage professionnel sont une opportunité et complètent mes connaissances du milieu agricole acquises au cours de la licence professionnelle gestion agricoles des espaces naturels ruraux.

J'ai également découvert le fonctionnement d'une structure publique qui prône les intérêts du monde agricole. L'intégration au sein du pôle développement de la Chambre d'Agriculture des Landes m'a fait découvrir l'univers et les missions des techniciens d'entreprise, d'environnement ou encore du service installation et de formation.

Plus particulièrement, j'ai eu la chance de pouvoir suivre le quotidien du responsable de stage, conseiller en agriculture biologique. Soucieux d'une transmission de savoir il m'a fait découvrir ses missions du bureau, j'ai pu assister à divers projets et rendez vous d'installation. Je l'ai également accompagné à des réunions techniques avec d'autres conseillers de la région ou encore à des réunions concernant une problématique précise entre producteurs et professionnels du milieu agricole. Lors des rendez vous avec les différents porteurs de projet, j'ai pu identifier la démarche mise en place par le professionnel afin d'accompagner et d'appuyer au mieux les agriculteurs. A l'extérieur, j'ai participé à des journées techniques INOV'ACTION sur la démonstration de la culture de soja bio mais aussi sur le désherbage mécanique. Enfin j'ai pris part à l'implantation d'essais de maïs bio chez un agriculteur. Nombreuses ont été les découvertes concernant l'ensemble de l'agriculture biologique. Par le biais de ce stage je me suis rendue compte qu'un conseiller en agriculture biologique doit acquérir de nombreuses connaissances agronomiques, environnementales, législatives et en productions animales et végétales. Pour cela, il est indispensable de se tenir au courant de chaque nouveauté l'agriculture biologique étant en développement constant. Ces six mois de stage m'ont réellement permis de renforcer l'ensemble de mes connaissances du monde agricole, en liant également celles de la préservation de l'environnement par le biais de l'agriculture biologique.

Grâce à l'étude de la problématique, j'ai renforcé mes connaissances sur les systèmes maraîchers conduits en agriculture biologique. La pertinence de la thématique m'a faite évoluer dans divers domaines : techniques (équipements, itinéraires techniques, etc), économiques (analyse bilan de comptabilité et investissements réalisés), environnementaux grâce au respect du cahier des charges de l'agriculture biologique . La qualité des échanges avec les producteurs AB conscientisés et soucieux d'une production de qualité respectueuse de l'environnement m'ont aidée à construire une posture professionnelle et je mesure à ce jour le chemin parcouru depuis mon arrivée.

Conclusion

Le projet commandité par la Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine m'a permis d'apporter ma contribution, certes perfectible, à l'étude de la démarche. Assimiler les enjeux de cette problématique de stage m'a aidée à construire la mise en œuvre des étapes d'une gestion de projet, passant d'un état des lieux aux choix d'actions (enquêtes, sélection des critères, etc) pour finaliser la création d'une fiche technique régionale.

Grâce à l'accueil chaleureux de certains producteurs maraîchers bio, j'ai pu récolter les données essentielles pour la création du cas type. Le traitement des données n'a pas toujours été évident mais grâce aux conseils des professionnels j'ai pu analyser et synthétiser les données d'ordre techniques et économiques. Enfin la création et la modélisation de la fiche technique du cas type ont bouclé ce stage au sein d'un établissement public.

La description de la méthodologie employée permet de confirmer l'utilité d'un document technique permettant aux techniciens bio des Chambres Agriculteurs de la région Aquitaine d'informer et d'accompagner les futurs porteurs de projet qui veulent s'installer en maraîchage biologique.

Je constate que la réalisation de cette fiche est utile pour les techniciens de Chambres d'Agriculture d'Aquitaine, qui se rendent compte des réalités économiques des producteurs installés. Cette prise de conscience peut impacter le contenu du conseil technique. La fiche technique est également d'une grande utilité pour les maraîchers, permettant de situer leur exploitation par rapport au cas type. Lors de nouveaux projets d'installation, les futurs maraîchers bio peuvent chiffrer les recettes et les dépenses qu'ils auront à gérer. De plus, la fiche technique donne des indications sur des aspects techniques tels que le matériel, les moyens humains, les moyens de production, etc. Plus globalement, la création de références technico-économiques est indispensable pour faire des études de filières et ainsi analyser celles ci à l'échelle régionale. Elles peuvent également être utiles dans des études prospectives dans le but de prévoir l'impact des politiques agricoles sur la production et ses choix.

La finalisation du cas type régional constitue le premier maillon d'un travail de références au niveau de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine. Recenser, développer et actualiser ces données à long terme doit permettre aux techniciens de faire évoluer les références régionales d'une filière maraîchère biologique en pleine expansion.

Ressources bibliographiques

Références bibliographiques

Agence bio .

<http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/documents/4_Chiffres/BrochureCC/Regions/CC_fiche_AQ.pdf>. [Ref. Du 17/07/2015].

Agence bio . < <http://annuaire.agencebio.org/resultats?categorie=1&nom>> . [Ref. Du 02/04/2015].

Agreste. <<http://agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/aquitaine/>> [Ref. Du 07/08/2015].

Chambre d'Agriculture de Charente.< <http://www.charente.chambagri.fr/mon-exploitation/memento-des-aides/equipement-energie/investissements-lies-a-lenvironnement-pve.html>> . [Ref. Du 06/07/2015].

Chambre d'Agriculture des Landes. < <http://www.landest.chambagri.fr/>> [Ref. Du 01/04/2015].

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine (DRAAF). < http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Circuitscourts_Juin_2012_legumes_frais_cle826121.pdf>. [Ref. Du 20/06/2015].

Institut National de le Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

<http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=4&ref_id=agrtc10106>.[Ref. Du 05/08/2015].

Citations internet

Agence de l'Eau, Eau Seine Normandie. <http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Agriculteur/Images/Page_documents/1-Performances_technico-economiques_en_AB_en_Ile_de_France.pdf>. [Ref. Du 16/07/2015].

Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique. < <http://www.agencebio.org/>>. [Ref. Du 06/04/2015].

Agribio Aquitaine. <<http://www.agribio-aquitaine.fr/actualites-techniques/25-actualit%C3%A9s-techniques>>. [Ref. Du 02/04/2015].

Agrobio Poitou-Charentes et Maison de l'Agriculture Biologique de Charente (MAB16). <http://www.penser-bio.fr/IMG/pdf/Kit_info_maraichage_140213.pdf>. [ref. Du 05/05/2015].

Arbio Aquitaine. <<http://www.biosudouest.com/index.php/qui-sommes-nous/presentation-d-arbio-aquitaine.html>>. [Ref. Du 15/04/2015].

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA). <http://www.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Cles_agriculture/Focus-Agriculture_fran%C3%A7aise/focusagrifrajanv2011.pdf>. [ref. Du 07/05/2015].

Association pour le développement de l'agriculture biologique en Savoie, Haute-Savoie, Isère et dans l'Ain. <<http://www.sud-et-bio.com/sites/default/files/Calendrier-8p.pdf>>. [ref. Du 19/05/2015].

Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Languedoc Roussillon (ADEAR). <<http://www.agriculturepaysanne.org/files/fiche-maray-cher-N-1.pdf>>. [ref. Du 22/04/2015].

Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR). <<http://www.agriculturepaysanne.org/files/fiche-maray-cher-N-1.pdf>>. [Ref. Du 16/04/2015].

Bio d'Aquitaine. <<http://www.bio-aquitaine.com/ble/>>. [Ref. Du 03/04/2015].

Chambre d'Agriculture d'Aquitaine. <<http://www.aquitainagri.fr/>>. [Ref. Du 01/04/2015].

Chambre d'Agriculture d'Aquitaine. <http://www.aquitainagri.fr/fileadmin/documents_craa/Agritain/Agritain_Dossier/Agritain_Dossier_Inosys_n_35-VD-web.pdf>. [ref. Du 23/04/2015].

Chambre d'Agriculture d'Aquitaine. <http://www.aquitainagri.fr/fileadmin/documents_craa/Espace_Presse/Bilan_de_mandature_20072012.pdf>. [ref. Du 22/07/2015].

Chambre d'Agriculture Bouches-du-Rhône.

<http://www.agri13.fr/uploads/tx_categorizedFiles/Les_references_par_systemes.pdf>

Chambre d'Agriculture de le Bretagne.

<[http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/18695/\\$File/Guide-circuits-courts-Creer-activit%C3%A9-maraichage2011-09.pdf?OpenElement](http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/18695/$File/Guide-circuits-courts-Creer-activit%C3%A9-maraichage2011-09.pdf?OpenElement)>. [ref. Du 23/04/2015].

Chambre d'Agriculture de la Dordogne. <<http://www.dordogne.chambagri.fr/>>. [Ref. Du 31/03/2015].

Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais. <http://www.penser-bio.fr/IMG/pdf/3_-_Presentation_resultats_technico-eco_en_Poitou-Charentes.pdf>. [ref. Du 10/07/2015].

Chambre d'Agriculture de la Gironde. <<http://www.gironde.chambagri.fr/>>. [Ref. Du 31/03/2015].

Chambre d'Agriculture des Landes. <<http://www.landest.chambagri.fr/>>. [Ref. Du 30/03/2015].

Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne. <<http://lot-et-garonne.chambagri.fr/>>. [Ref. Du 31/03/2015].

Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques. <<http://www.pa.chambagri.fr/>>. [Ref. Du 31/03/2015].

Chambre d'agriculture Rhône-Alpes. <[http://rhone-alpes.synagri.com/synagri/pj.nsf/TECHPJPARCLEF/13515/\\$File/Fiches_AB-Tek-eco_legumes_BIO.pdf?OpenElement](http://rhone-alpes.synagri.com/synagri/pj.nsf/TECHPJPARCLEF/13515/$File/Fiches_AB-Tek-eco_legumes_BIO.pdf?OpenElement)>. [Ref. Du 14/04/2015].

Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire. <<http://la-ferme-du-hanneton.net/wp-content/documents/Economique/RefTecEcoMaraichPDL.pdf>>. [Ref. Du 10/08/2015].

Fédération Régionale des Agriculteurs biologique de Midi-Pyrénées (FRAB).

<http://www.gabb32.org/wp-content/uploads/2014/11/maraichage-vente-demi-gros-fiches-techniques-erable_civam-09.pdf>. [ref. Du 19/05/2015].>. [ref. Du 27/04/2015].

Groupement Régional des Agriculteurs en Haute-Normandie. <http://www.bio-normandie.org/wp->. [Ref. Du 16/04/2015].

Maison de l'Agriculture Biologique de Charente (MAB16). <http://www.penser-bio.fr/IMG/pdf/3_-_Presentation_resultats_technico-eco_en_Poitou-Charentes.pdf>. [ref. Du 10/07/2015].

Ministère de l'agriculture de la pêche de la ruralité et de l'aménagement du territoire. <<http://prodinra.inra.fr/ft?id=455DBC10-0A3B-4BE3-8705-2896191DF4D9>>. [Ref. Du 03/04/2015].

Réseau bio de Provence Alpes Côte d'Azur.<http://www.bio-provence.org/IMG/pdf/Acquisition_de_references_en_maraichage_biologique_2_.pdf>. [ref. Du 17/04/2015].

Réseau GAB / FRAB les agriculteurs bio de Bretagne. <<http://www.agrobio-bretagne.org/wp-content/uploads/2010/09/Installation.pdf>>. [Ref. Du 07/04/2015].

Réseau régional des circuits courts de Poitou-Charentes. <<http://www.reseaucpc.org/espace-producteurs-artisans/produire/article/maraichage>>. [ref. Du 21/04/2015].

Sud & Bio Languedoc Roussillon. <<http://www.sud-et-bio.com/sites/default/files/Calendrier-8p.pdf>>. [ref. Du 19/05/2015].

Lexique

AB = Agriculture Biologique

AMAP = Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

AOC = Appellation d'Origine Contrôlée

APCA = Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

ASA = Association Syndicales Autorisées

CRAA = Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine

DDT(M) = Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

DJA = Dotation Jeunes Agriculteurs

IGP = Indication Géographique Protégée

INOSYS = INOvations SYStèmes

INSEE = Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

OGM = Organisme Génétiquement Modifié

PRDA = Programme Régional de Développement Agricole

PVE = Plan Végétal pour l'Environnement

SAU = Surface Agricole Utile

SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

TATFNB = Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti sur les terrains en nature de forêt

UTH = Unité de Travail Humain

Table des annexes

- Annexe 1 : Cartes de la France et de la région Aquitaine
- Annexe 2 : Organigramme de la Chambre d'Agriculture des Landes
- Annexe 3 : Offre de stage « élaboration de références technico-économiques en maraîchage biologique »
- Annexe 4 : Grille d'entretiens téléphoniques
- Annexe 5 : Courrier de présentation de l'étude
- Annexe 6 : Analyse des résultats d'enquêtes
- Annexe 7 : Grille d'entretien pour la réalisation du cas type

Annexe 1 : Cartes de la France et de la région Aquitaine

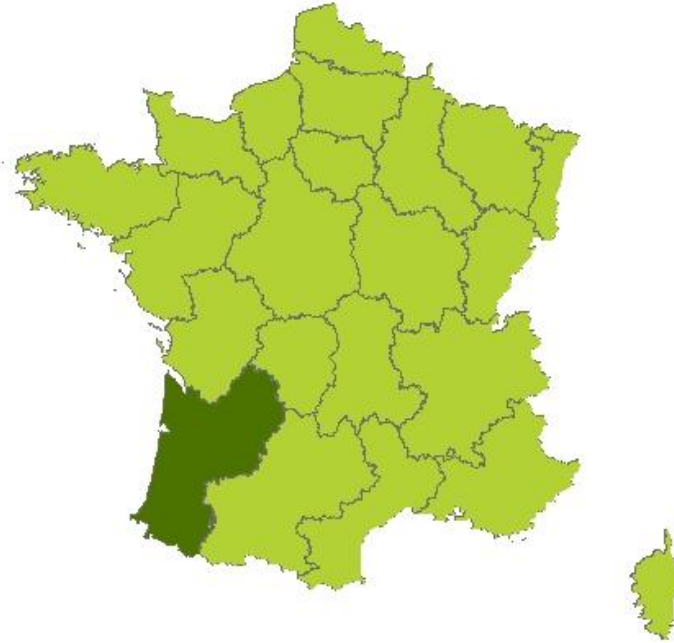


Figure 1 : Carte de la France

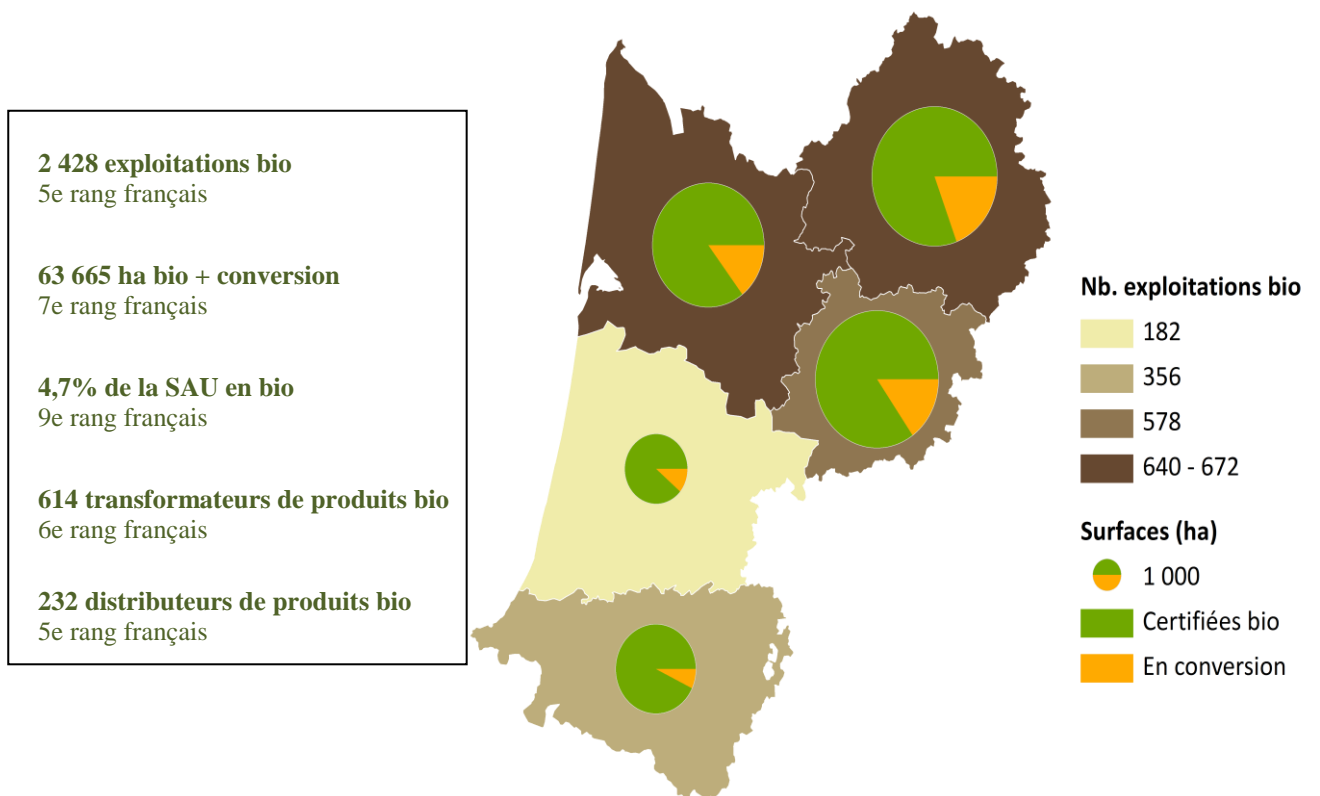
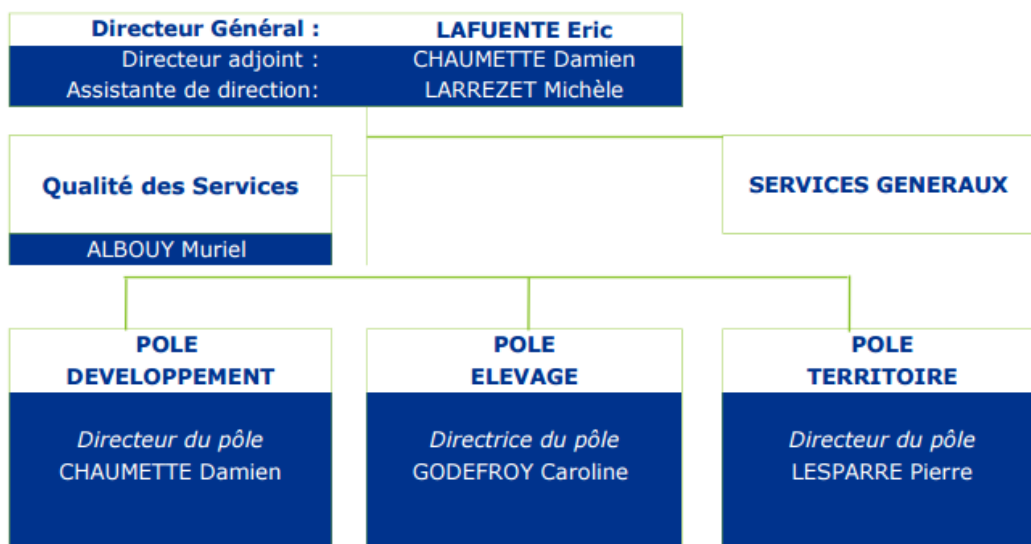


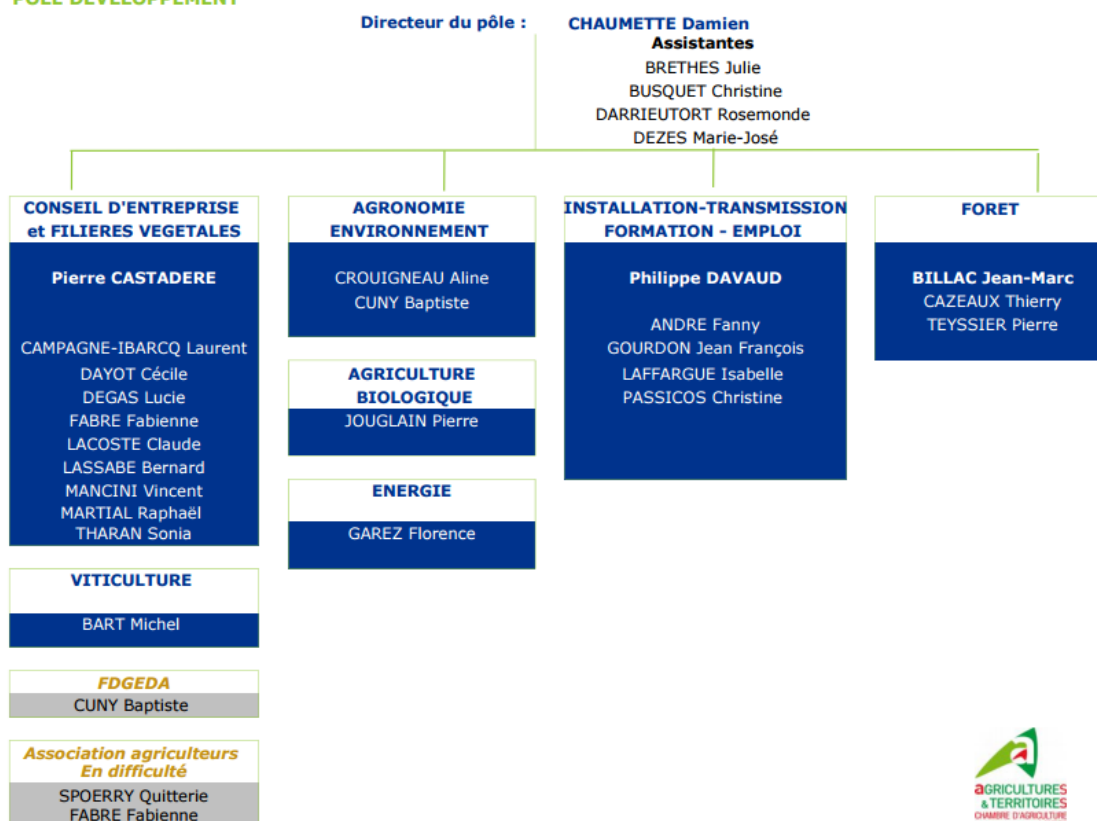
Figure 2 : Carte de la région Aquitaine

Annexe 2 : Organigramme de la Chambre d'Agriculture des Landes

CHAMBRE d'AGRICULTURE DES LANDES




POLE DEVELOPPEMENT



juin 2015

Annexe 3 : Offre de stage « élaboration de références technico-économiques en maraîchage biologique »

<p align="center">DEMANDEUR</p> 	<p>Nom : _JOUGLAIN__ Prénom : _Pierre_tel 06 85 21 01 24</p> <p>Service : Agriculture biologique : sujet, enquête maraîchage bio Mail : pierre.jouglain@landes.chambagri.fr</p> <p>Lieu de Stage Chambre d'Agriculture 40000 Mont de Marsan</p> <p>Date de la demande : __11/12/2014</p>
<p align="center">THEME DU STAGE</p>	<p>Accompagnement et élaboration de références des JA d'Aquitaine en maraîchage biologique</p>
<p align="center">DESCRIPTIF DU STAGE</p>	<p>Objectifs pour la Chambre Régionale d'Aquitaine:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un état des lieux sur le devenir des jeunes installés en maraîchage depuis 5 ans et moins 2. Identifier les pistes d'accompagnement nécessaires 3. Elaborer des références en maraîchage biologique. <hr/> <p>Travail demandé au stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des JA aidés aquitains installés en maraîchage sur les 5 départements d'Aquitaine • Identifier et recenser les besoins d'accompagnement de ces JA • Recenser les investissements réalisés afin d'élaborer un référentiel pour l'installation (en précisant les montants) • Elaborer une méthodologie permettant de faire des références technico-économiques chez ces jeunes installés • Définir des critères permettant de sélectionner une 20aine de JA en 4ème ou 5ème année d'installation chez qui faire ces références répartis sur la région • Elaborer des références et identifier des "cas-type" maraîchers • Les intégrer dans un programme de références . <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une/des prestation(s) d'accompagnement des JA en maraîchage biologique • Elaborer un recueil de références en maraîchage biologique en fonction de cas type • Adapter un outil prévisionnel (Légumix logiciel déjà utilisé) aux départements aquitains <p>Rédaction d'un rapport de stage si besoin de l'étudiant. Durée du stage : _4_ mois Période souhaitée : du 1er février 2015, au 31 mai 2015 Niveau de formation souhaitée : __Bac +3 au moins__ Rémunération : __Selon convention stagiaire</p>

Annexe 4 : Grille d'entretiens téléphoniques

Entretien téléphonique

Nom Prénom :

Société :

Adresse :

Tél :

Mail :

Année de naissance :

Diplôme agricole

- Type de diplôme :

- Expérience en maraîchage avant de s'installer :

Installation

- Historique de l'installation :

- Date d'installation :

Certification

- Date de certification :

- Organisme certificateur :

Surface agricole utile

- Surface Totale :

- Surface Maraîchage :

Mixité :

Nombre d'espèces produites :

Matériel

- Achats d'occasion :

- Achats neuf :

- Adhérent à une CUMA :

Main d'œuvre en nombre d'UTH :

Présence d'atelier annexe :

Modes de commercialisation et répartition de vente % :

Présence achat / revente de légumes :

Annexe 5 : Courrier de présentation de l'étude



Pôle Développement

Bonjour,

Je m'appelle Maia Echeverria et je suis stagiaire à la Chambre d'Agriculture des Landes pour une durée de six mois dans le cadre d'une commande de la Chambre d'Agriculture d'Aquitaine. La thématique de mon stage porte sur l'étude technico-économique des maraîchers AB en Aquitaine.

Objet : Présentation

Réf : EM/JB/15

Votre contact :
Maia ECHEVERRIA
Tél. : 05 58 85 45 28

En effet, beaucoup de maraîchers s'installent sur la région et les divers techniciens bio des Chambres d'Agriculture veulent constituer des références technico-économiques. Cette capitalisation de l'ensemble des données leur permettra d'améliorer encore davantage l'accompagnement des producteurs grâce à cette approche globale.

Siège Social

Cité Galliane – BP 279
40005 MONT DE
MARSAN CEDEX
Tél : 05 58 85 45 45
Fax : 05 58 85 45 46
accueil@landes.chambagri.
fr

Je suis donc amenée à enquêter auprès de maraîchers bio sur chaque département. La première étape de mon stage est d'effectuer une enquête téléphonique sur le fonctionnement global de votre exploitation. A l'issue de cette première étape et avec l'aide des conseillers, nous pourrons dégager des cas-types sur chaque département et plus précisément concernant des éléments technico-économiques.

Durant ces prochains jours je serai amenée à vous solliciter téléphoniquement et vous remercie par avance de votre contribution à cette étude.

Dans l'attente de notre prochain contact,

Cordialement,

Maia Echeverria

La qualité est dans notre nature

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Etablissement public
loi du 03/01/1924
Siret 184 000 032 00013
APE 9411Z
www.landes.chambagri.fr

Annexe 6 : Analyse des résultats d'enquêtes

Département de la Dordogne (24) :

Au total 17 enquêtes téléphoniques, **7 ont réellement accepté** de répondre aux questions.

Surface maraîchère :

Surface maraîchère	Nombre producteurs
1 à 2 ha	6
2 à 4 ha	0
4 à 6 ha	1
6 et + ha	0
Total :	7

Nombre d'UTH :

Nombre d'UTH	Nombre producteurs
1 à 2 UTH	5
2 à 4 UTH	2
4 à 6 UTH	0
6 et + UTH	0
Total :	7

Modes de commercialisation :

Modes de commercialisation	Nombre producteurs
Vente directe	7
Expédition	0
Vente directe / expédition	0
Total :	7

Installation :

Installation	Nombre producteurs
Reprise d'une exploitation / rachat part sociale EA familiale	3
Démarrage de rien	4
Fermage	0
Héritage	0
Total :	7

Département de la Gironde (33) :

Au total 15 enquêtes téléphoniques, **11 ont réellement accepté** de répondre aux questions.

Surface maraîchère :

Surface maraîchère	Nombre producteurs
1 à 2 ha	6
2 à 4 ha	2
4 à 6 ha	1
6 et + ha	2
Total :	11

Nombre d'UTH :

Nombre d'UTH	Nombre producteurs
1 à 2 UTH	8
2 à 4 UTH	1
4 à 6 UTH	2
6 et + UTH	0
Total :	11

Modes de commercialisation :

Modes de commercialisation	Nombre producteurs
Vente directe	9
Expédition	1
Vente directe / expédition	1
Total :	11

Installation :

Installation	Nombre producteurs
Reprise d'une exploitation / rachat part sociale EA familiale	4
Démarrage de rien	6
Fermage	0
Héritage	1
Total :	11

Département des Landes (40) :

Au total 24 enquêtes téléphoniques, **16 ont réellement accepté** de répondre aux questions.

Surface maraîchère :

Surface maraîchère	Nombre producteurs
1 à 2 ha	10
2 à 4 ha	2
4 à 6 ha	1
6 et + ha	3
Total :	16

Nombre d'UTH :

Nombre d'UTH	Nombre producteurs
1 à 2 UTH	13
2 à 4 UTH	2
4 à 6 UTH	1
6 et + UTH	0
Total :	16

Modes de commercialisation :

Modes de commercialisation	Nombre producteurs
Vente directe	8
Expédition	1
Vente directe / expédition	7
Total :	16

Installation :

Installation	Nombre producteurs
Reprise d'une exploitation / rachat part sociale EA familiale	5
Démarrage de rien	7
Fermage	2
Héritage	2
Total :	16

Département du Lot-et-Garonne (47) :

Au total 25 enquêtes téléphoniques, **17 ont réellement accepté** de répondre aux questions.

Surface maraîchère :

Surface maraîchère	Nombre producteurs
1 à 2 ha	4
2 à 4 ha	7
4 à 6 ha	1
6 et + ha	5
Total :	17

Nombre d'UTH :

Nombre d'UTH	Nombre producteurs
1 à 2 UTH	9
2 à 4 UTH	3
4 à 6 UTH	1
6 et + UTH	4
Total :	17

Modes de commercialisation :

Modes de commercialisation	Nombre producteurs
Vente directe	9
Expédition	4
Vente directe / expédition	4
Total :	17

Installation :

Installation	Nombre producteurs
Reprise d'une exploitation / rachat part sociale EA familiale	10
Démarrage de rien	5
Fermage	0
Héritage	2
Total :	17

Département des Pyrénées-Atlantiques (64) :

Au total 14 enquêtes téléphoniques, **10 ont réellement accepté** de répondre aux questions.

Surface maraîchère :

Surface maraîchère	Nombre producteurs
1 à 2 ha	7
2 à 4 ha	2
4 à 6 ha	1
6 et + ha	0
Total :	10

Nombre d'UTH :

Nombre d'UTH	Nombre producteurs
1 à 2 UTH	8
2 à 4 UTH	2
4 à 6 UTH	0
6 et + UTH	0
Total :	10

Modes de commercialisation :

Modes de commercialisation	Nombre producteurs
Vente directe	10
Expédition	0
Vente directe / expédition	0
Total :	10

Installation :

Installation	Nombre producteurs
Reprise d'une exploitation / rachat part sociale EA familiale	1
Démarrage de rien	8
Fermage	0
Héritage	1
Total :	10

Analyse des résultats :

- ✓ Au total 95 enquêtes téléphoniques réalisées, 61 maraîchers ont répondu au questionnaire (64%).
- ✓ 29 maraîchers ont potentiellement dit oui pour une enquête approfondie.

J'ai analysé les données de ces 29 maraîchers potentiellement d'accord.

- Dordogne : 4 maraîchers sont potentiellement d'accord pour la réalisation du cas type

1. Maraîcher 1 : RM
2. Maraîcher 2 : CJ
3. Maraîcher 3 : RC
4. Maraîcher 4 : VA

- Gironde : 6 maraîchers sont potentiellement d'accord pour la réalisation du cas type

1. Maraîcher 1 : CN
2. Maraîcher 2 : CA
3. Maraîcher 3 : Jardin de B
4. Maraîcher 4 : GC
5. Maraîcher 5 : GV
6. Maraîcher 6 : La ferme F

- Landes : 7 maraîchers sont potentiellement d'accord pour la réalisation du cas type

1. Maraîcher 1 : BV
2. Maraîcher 2 : Earl B
3. Maraîcher 3 : OI
4. Maraîcher 4 : DN
5. Maraîcher 5 : PN
6. Maraîcher 6 : WS
7. Maraîcher 7 : GP

- Lot-et-Garonne : 6 maraîchers sont potentiellement d'accord pour la réalisation du cas type

1. Maraîcher 1 : VN
2. Maraîcher 2 : LS
3. Maraîcher 3 : BH
4. Maraîcher 4 : MJ-C
5. Maraîcher 5 : DD
6. Maraîcher 6 : MJ-P
- 7.

- Pyrénées-Atlantiques : 6 maraîchers sont potentiellement d'accord pour la réalisation du cas type

1. Maraîcher 1 : LL
2. Maraîcher 2 : AP
3. Maraîcher 3 : LT
4. Maraîcher 4 : BB
5. Maraîcher 5 : CN
6. Maraîcher 6 : DN

Surface maraîchère

Surface maraîchage	Nb maraîchers au total	Nb de maraîchers potentiellement enquêtés / département	40	64	33	24	47
1 à 2 ha	33 (54,1%)	14	4	4	1	4	1
2 à 4 ha	13 (21,3%)	7	1	1	2	0	1
4 à 6 ha	5 (8,2%)	3	0	1	1	0	3
6 et + ha	10 (16,4%)	5	2	0	2	0	1
Total :	61	29	7	6	6	4	6

Nombre d'UTH :

Nombre d'UTH	Nb maraîchers au TOTAL	Nb de maraîchers potentiellement enquêtés / département	40	64	33	24	47
1 à 2 UTH	43 (70,5%)	20	5	5	4	3	3
2 à 4 UTH	10 (16,4%)	5	2	1	0	1	1
4 à 6 UTH	4 (6,5%)	4	0	0	2	0	2
6 et + UTH	4 (6,5%)	0	0	0	0	0	0
Total :	61	29	7	6	6	4	6

Modes de commercialisation :

Modes de commercialisation	Nb maraîchers au TOTAL	Nb de maraîchers potentiellement enquêtés / département	40	64	33	24	47
Vente directe	43 (70,5%)	22	4	6	5	4	3
Expédition	6 (9,8%)	2	0	0	1	0	1
Vente directe / expédition	12 (19,7%)	5	3	0	0	0	2
Total :	61	29	7	6	6	4	6

Installation :

Installation	Nb maraîchers au TOTAL	Nb de maraîchers potentiellement enquêtés / département	40	64	33	24	47
Reprise d'une exploitation / rachat part sociale EA familiale	23 (37,7%)	9	2	0	3	1	3
Démarrage de rien	30 (49,2%)	17	4	5	2	3	3
Fermage	2 (3,3%)	0	0	0	0	0	0
Héritage	6 (9,8%)	3	1	1	1	0	0
Total :	61	29	7	6	6	4	6

Résultat futur du cas type :

J'ai sélectionné pour le cas type les critères qui ressortaient le plus :

- Surface maraîchère de 1 à 2 ha
- Nb d'UTH entre 1 et 2
- Vente directe
- Démarrage de rien

Après sélection des critères, j'ai établi une liste des maraîchers potentiels pour le cas type :

Dordogne :

- Maraîcher 1 : RM

Gironde :

- Maraîcher 4 : GC
- Maraîcher 5 : GV

Landes :

- Maraîcher 5 : PN
- Maraîcher 6 : WS
- Maraîcher 7 : GP

Lot-et-Garonne :

- Maraîcher 1 : VN

Pyrénées-Atlantiques :

- Maraîcher 2 : AP
- Maraîcher 4 : BB
- Maraîcher 5 : CN
- Maraîcher 6 : DN

J'ai sélectionné 5 maraîchers (1/département).

- Ils cultivent tous plus ou 1 ha (sauf deux maraîchers)
- Ils sont principalement 1 UTH à travailler sur l'exploitation
- Tous sont en vente directe
- Ils sont partis de rien pour débiter leur activité
- Ils se sont installés entre 2010 et 2013

Voir tableau en pièce jointe : sélection des 5 producteurs à contacter !

Je m'axe sur la réalisation de ce cas type, si cela vous convient je vais les appeler lundi pour fixer un rendez vous.

Une fois les enquêtes terminées pour ce cas là, j'établirai par la suite d'autres critères de sélection pour de nouveaux cas type (structures d'environ 3 ha et plus).

Tableau récapitulatif des entretiens des cinq maraîchers AB sélectionnés

Identité	Diplôme	Installation	Certification	Mixité	Surface totale	Surface maraîchère	Matériel	Nb d'espèces produites	Atelier annexe	Nb UTH	Modes de commercialisation
Maraîcher 5 : PN (Landes)	BPREA 2009 Parrainage pendant un an chez un maraîcher	Recherche foncier pendant deux ans Achat d'une ferme GFA installation en 2013	temps de conversion 3 ans, attaque la troisième année Organisme certificateur : QUALISUD	non	12ha Reste en prairies	1,5ha dont, 1500m ² de tunnel froid (2petites + 2 grandes) Le reste en plein champ	Matériel présent sur l'exploitation Achat petit tracteur, planteuse, bineuse, buteuse, motoculteur, atomiseur Auto-construction : dérouleuse à plastique	30 à 40 espèces	Création d'un atelier de transformation de légumes en projet si sa compagne la rejoint	1 UTH --> peut être future installation de sa compagne sur l'exploitation	AMAP 15 paniers Vente à la ferme Marché 1/semaine à Dax + lors de surplus vente à des collègues + grossistes occasionnellement
Maraîcher 4 : BB (P-A)	BPREA horticulture + stages en maraîchage	Parti de rien, achat maison + terres Installation en 2010	Organisme certificateur : ECOCERT 2010 Passage directement en bio	non	1 ha	600 m ² de serre froide Reste plein champ 150 m ² de tunnel pour les semis (chauffage hors gel)	neuf : pas grand chose Occasion : motoculteur, tracteur, machine à mottes, serre	+ 40 espèces	arbres fruitiers → pas encore en production	1 UTH + son compagnon s'est mis conjoint collaborateur (autre travail à l'extérieur) Stagiaires de temps en temps Aide amicale au début	vente directe à la ferme 2 après midi par semaine 10 % 2 marché par semaine 90 %
Maraîcher 1 : RM (Dordogne)	BTSA Aménagement paysagers BPREA (Agrobio Perigord)	Achat terres (conventionnelles) deux ans de conversion 2012	Organisme certificateur : ECOCERT	non	1ha	1 200 m ² de tunnel froid + plein champ	neuf : tunnel, rotavator, cuve fuel, chambre froide, benette Occasion : tracteur, cultivateur, planteuse, bineuse CUMA : disque	30 espèces	non	1 UTH Accueil stagiaire (1fois) Sa femme l'aide de temps en temps	- 2 marché/semaine 60 % - magasins de 35 % producteurs - restaurants (3 à 4) + paniers (3 à 4) 5 %

Maraîcher 1 : VN (Lot-et- garonne)	Pas de formation agricole Parents paysans	Il avait déjà une activité maraîchère en Bretagne il a dû l'arrêter → installation Lot et Garonne Cotisant solidaire pendant 1 an et demi Installation : achat terrain inexploité depuis 10 ans Partie de rien Début janvier 2013	Organisme certificateur : ECOCERT 2010 Directement en bio	non	4,60 ha	6 000 m ² plein champ 800 m ² de tunnel froid	Neuf : Pompe à eau sinon rien Occasion : tracteur, rotavator, vibro, Dérouleuse, motoculteur, broyeur,	20 à 30 espèces	Arbres fruitiers	1 UTH + embauche occasionnel / semaine (cela reste rare)	100 % vente directe 70 % au marché (2/semaine) 30 % vente à la ferme
Maraîcher 5 : GV (Gironde)	BPREA (spécialisé en bio)	Son père est éleveur donc elle eu l'opportunité de s'installer sur des prairies (ancienne pâture pour les ovins) Installation en mars 2010 sans irrigation → Août installation d'un bassin pour l'irrigation Elle a débuté à cultiver avec 8000m ²	certification en 2011 Organisme certificateur : bureau veritas / qualité france → pas de temps de conversion étant donné que son père était déjà en AB	non	3,14 ha	2 ha cultivé en plein champ 1700m ² de serre froide	Occasion : charrue, serre bi tunnel neuf : motoculteur, herse étrille, atomiseur, à dos, une serre (x35)	60 espèces	Transformation de petits fruits (fraises, framboises) en confiture : cela reste tout de même occasionnel → plantation d'arbres fruitiers pas encore productif → stage agroalimentaire CFPPA de Florac sur la transformation des légumes → trop de réglementation donc non !	1 UTH + conjoint collaborateur en 2012 + service de remplacement de mai à octobre 9h/semaine	AMAP (90 paniers) 90 % voir un peu plus de son CA Restauration collective (antenne sur la commune) – de 10 % Local bio magasins très très occasionnel

Annexe 6 : Grille d'entretien pour la réalisation du cas type

Etude de cas

Historique de l'exploitation

(Cession, héritage, part dans le groupement, démarrage parti rien, fermage, achat, reprise d'une EA, etc)

Produit et commercialisation

Descriptif de la commercialisation

-Vente de paniers

Nombre de paniers + valeurs :

Poids moyen/panier :

Temps de conditionnement :

Nombre de site de livraison :

Temps de déplacement/livraison :

-Vente marché

Nombre de marche/semaine :

Prix moyen/marché :

Temps de conditionnement :

Temps de déplacement :

Seuil de rentabilité :

-Vente à la ferme

- Nombre de vente à la ferme/semaine :

Prix moyen/vente :

Temps de conditionnement :

Temps d'ouverture sur la semaine :

- Vente à des magasins spécialisé ou restaurations collectives

Nombre de livraison à des magasins de producteurs :

Prix moyen de la livraison :

Temps de conditionnement :

Temps de déplacement/livraison :

-Vente gros et demi gros

Expédition :

Nombre d'expédition :

Temps de conditionnement :

Temps de déplacement :

-Gestion des excédents de production (transformation, grossîtes, etc) :

Descriptif de la production

-Liste des espèces produites plein champ/ tunnel froid

+

-Prix moyen par espèces principales pour chaque circuit de commercialisation (tableau à compléter)

Surface agricole

- Maraîchage sous abri surface :

Nombre :

- Maraîchage plein champ surface :

- Maraîchage plein champ sous chenille surface (culture hâtée) :

Surface sous voile (p17, 400trous) :

L'outil de production

Description des Bâtiments

Déjà existant ou construction

Coût :

Surface de stockage/conditionnement des légumes:

Le parc matériel

Détail des principaux outils (voir tableau)

Irrigation

Accès irrigation (forage, puit, mare) :

Type d'irrigation aspersion et/ou goutte à goutte :

Comment est gérée l'irrigation (sonde, programmeur, etc) :

La planification des cultures

Ou avez-vous un calendrier de production ? -Démarche de qualité ou signe de qualité :

Les plants

Achat pépiniériste pourcentage :

Auto production pourcentage :

Les conseils techniques

Oui / non :

Par quel organisme :

Organisation du travail et temps de travail

Répartition du travail par jour sur une semaine :

Lundi :

Mardi :

Mercredi :

Jeudi :

Vendredi :

Samedi :

Dimanche :

Nombre d'heure / semaine été :

Nombre d'heure / semaine hiver :

Combien de temps / mois consacré à l'administratif :

Embauche de saisonniers (avril-octobre) :

Combien de personnes et combien d'heures / semaine :

Atouts / contraintes du système :

Quelles sont vos perspectives à moyen terme :

Détail économique

Fiscalité :

Bénéfice agricole : forfait ou au réel :

Plan de financement de l'installation :

Le montant des investissements prévisionnel :

Le montant des investissements global réalisé :

Quelles aides ? Et quel montant ?

Liste non exhaustive des espèces produites sous abris et les prix fixés par mode de commercialisation :

SOUS ABRIS	Production O / N	Prix moyen Paniers	Prix moyen Marché	Prix moyen Vente à la ferme	Prix moyen Expédition
Aromatiques					
Betteraves botte semis automne					
Betteraves bottes semis printemps					
Carotte primeur semis août					
Carotte primeur semis automne					
Carotte primeur semis janvier-fevrier					
Céleri branche à couper					
Chicorées					
Choux brocolis plantation automne					
Choux brocolis plantation printemps					
Choux fleurs plantation été-automne					
Choux fleurs plantation printemps					
Choux fleurs plantation octobre-février					
Concombre					
Cotte de blettes					
Courgette					
Épinard jeunes pousses					
Épinard semis automne-hiver					
Épinard semis printemps					
Haricot vert semis été					
Haricot vert semis printemps					
Mâche					
Melon					
Mesclun					
Navets botte					
Oignon blanc					
Petits pois					
Poivrons					
Pomme de terre primeurs					
Radis automne					
Radis printemps					
Salade automne					
Salade hiver					
Salade printemps					
tomates					

Liste non exhaustive des espèces produites de plein champ et les prix fixés par modes de commercialisation :

PLEIN CHAMP	Production O / N	Prix moyen Paniers	Prix moyen Marché	Prix moyen Vente à la ferme	Prix moyen Expédition
Ail					
Aromatiques					
Artichaut					
Betterave de conservation					
Betterave rouge d'été					
Cardes					
Carottes					
Carotte printemps été					
Céleri branche					
Céleri rave					
Chicorées frisée					
Chicorée scarole					
Choux brocolis					
Choux de Bruxelles					
Chou fleur					
Chou pommé					
Chou rouge					
Choux de chine					
cottes de blette					
courges et potiron					
courgettes					
échalotes					
endives					
épinards printemps					
épinards automne					
fenouil					
fèves					
haricots ½ secs					
haricots verts mâche semis					
maïs doux					
mesclun					
navets automne					
navet printemps					
oignon blanc					
oignon jaune					
panais					

petits pois					
poireau d'été					
poireau d'automne					
poireau extra tardifs					
poireaux hiver					
pomme de terre de conservation					
pomme de terre primeur					
radis automne					
radis hiver					
radis noirs					
radis printemps					
rutabagas					
salade automne					
salade printemps					
salade printemps-été					
salsifis					

Liste non exhaustive des investissements du parc matériels

Matériel	Neuf/ occasion	Valeur d'achat
Tracteur 4 RM		
Tracteur 2 RM		
Actisol		
Charrue		
Vibroculteur		
Rotavator		
Herse rotative		
Herse étrille		
Bineuse		
Camionnette pour livraison		
Planteuse		
Broyeur		
Dérouleuse plastique		
Ramasseuse		
Épandeur à compost		
Épandeur à engrais		
Pulvérisateur porté		
Benette		
Semoir		
Désherbeur thermique		
Motobineuse		
Houe		
Tunnel		
Irrigation		
Chambre froide		
Cultirâteau		
Débroussailleuse		

Bilans comptables sur trois années d'activités

	N2	N1	N
Produit			
Chiffre d'affaire vente			
Aides au soutien bio			
Charges opérationnelles			
dont,			
Semences et plants			
Amendements			
Traitements			
Consommables			
Autres approvisionnement			
Marge brute			
Charges de structures			
dont,			
Travaux tiers			
Carburant			
Fermage			
Fournitures			
Entretien / réparation			
Eau			
Electricité			
Assurances			
Honoraires			
Salaires			
Charges patronales			
Cotisations sociales			
Autres (taxes, etc)			
EBE			
Annuités			
Revenu disponible			

Résumé

L'activité maraîchère en agriculture biologique est en plein développement au sein de la région Aquitaine. Elle suscite de plus en plus l'envie de s'installer de nombreuses personnes.

Les cinq Chambres d'Agriculture de la région Aquitaine se regroupent et créent des références d'ordre techniques et économiques sur l'installation économiquement viable d'une activité maraîchère conduite en agriculture biologique.

En effet, la Chambre Régionale souhaite renforcer et soutenir les nouveaux installés dans une perspective de développement durable : viabilité économique des exploitations dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, socialement viable notamment pour la charge de travail.

C'est un document qui présente un recueil de données technico-économiques collectées auprès de maraîchers bio en Aquitaine, au cours du printemps été 2015. Un cas type les recense et illustre un projet d'installation le plus courant sur la région Aquitaine.

Ce document suscite une réflexion sur le bien fondé de la création de références technico-économiques. C'est un outil synthétique qui permet aux techniciens de la Chambre d'Agriculture de la région d'Aquitaine, d'informer et d'accompagner les futurs porteurs de projet qui veulent s'installer en maraîchage bio.

La résolution de cette problématique permet d'analyser l'efficacité d'un outil de références d'ordre techniques et économiques

Mots clés : agriculture biologique, Chambre d'Agriculture, maraîchage, références technico-économiques